

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique  
des vallées du Croult et du Petit Rosne

# SOMMAIRE

## 1 UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE

- Fonctionnement P. 4
- Compétences et territoire P. 4
- L'équipe P. 5
- Les budgets P. 6

## 2 PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION

- Urbanisme P. 14
- Astreinte hydraulique P. 16
- Le système de télégestion P. 16
- Des travaux de lutte contre les inondations P. 18
- Un patrimoine d'ouvrages à exploiter P. 19

## 3 RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS

- Des enjeux ambitieux P. 22
- Une gestion raisonnée des espaces verts P. 23

## 4 AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES

- Une station de dépollution des eaux usées performante P. 26
- Gestion des boues P. 29
- Méthanisation des boues P. 29
- Un réseau d'assainissement géré de façon patrimoniale P. 30

## 5 DES VALEURS ANCRÉES

- L'humain : ressource essentielle et précieuse P. 40
- La réactivité comme mot d'ordre P. 41
- Le droit, partie intégrante de chaque métier P. 42
- L'évaluation permanente et la transparence de l'action publique P. 43

## 6 DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

P. 46

## 7 LEXIQUE

P. 60

## 8 ANNEXES

P. 64





Après une année 2024 mise à l'épreuve par deux épisodes pluvieux majeurs, 2025 aura été une année de continuité et de préparation. Ces événements avaient rappelé combien la prévention des inondations repose sur des ouvrages fiables, des équipes mobilisées et une vision de long terme.

En 2025, cette politique s'est poursuivie sur tous les fronts. Entretenir les bassins et les cours d'eau, surveiller les ouvrages, anticiper les situations à risque et préparer les aménagements de demain constituent un même engagement : protéger durablement les habitants, leurs biens et les activités du territoire.

L'assainissement demeure l'autre pilier de cette action. Après l'achèvement de l'extension et de la modernisation de la station de dépollution, l'année a permis d'en consolider le fonctionnement, tandis qu'un important programme de réhabilitation des réseaux était mené dans de nombreuses communes. Bien collecter et bien traiter les eaux usées, c'est rendre un service public indispensable, mais aussi préserver la qualité du Croult, du Petit Rosne et des milieux aquatiques associés.

Cette action ne s'arrête pas aux infrastructures. En préparant de nouveaux projets de renaturation, notamment au Cèdre Bleu à Sarcelles, et en poursuivant une gestion raisonnée d'espaces naturels comme le Vignois à Gonesse, le SIAH agit pour restaurer la biodiversité, redonner de l'espace aux rivières et améliorer le cadre de vie. Ces objectifs sont indissociables de la prévention des inondations et de l'adaptation au changement climatique.

Derrière ces réalisations, il y a l'engagement quotidien des agents du SIAH, des élus, des communes, de nos partenaires et des entreprises mobilisées à nos côtés. Je tiens à saluer leur contribution à un service public de l'eau toujours plus efficace, exigeant et proche du territoire.

Les défis restent nombreux. Ils imposent de poursuivre nos efforts avec humilité, constance et ambition, en conciliant urgence opérationnelle, investissements durables et préservation du vivant.

C'est avec cette vision pragmatique et résolument confiante que je vous souhaite une lecture instructive de ce rapport d'activité 2025.

Benoît JIMENEZ  
Président du SIAH  
Maire de Garges-lès-Gonesse

# UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE

Une collectivité telle que le SIAH est nécessairement, depuis sa création en 1945, le résultat d'une histoire, d'une équipe d'hommes et de femmes qui l'ont faite, modelée, structurée, en fonction de l'évolution des enjeux, sanitaires, d'inondations, de qualité des cours d'eau et d'écologie. Et avant tout de service à la population, à l'usager.

Un territoire, une population, des agents publics territoriaux dédiés et dévoués, et des budgets pour mener à bien les missions qui sont confiées au SIAH, voilà le cocktail gagnant d'une politique publique ambitieuse et raisonnée en matière de gestion des cours d'eau et d'assainissement.





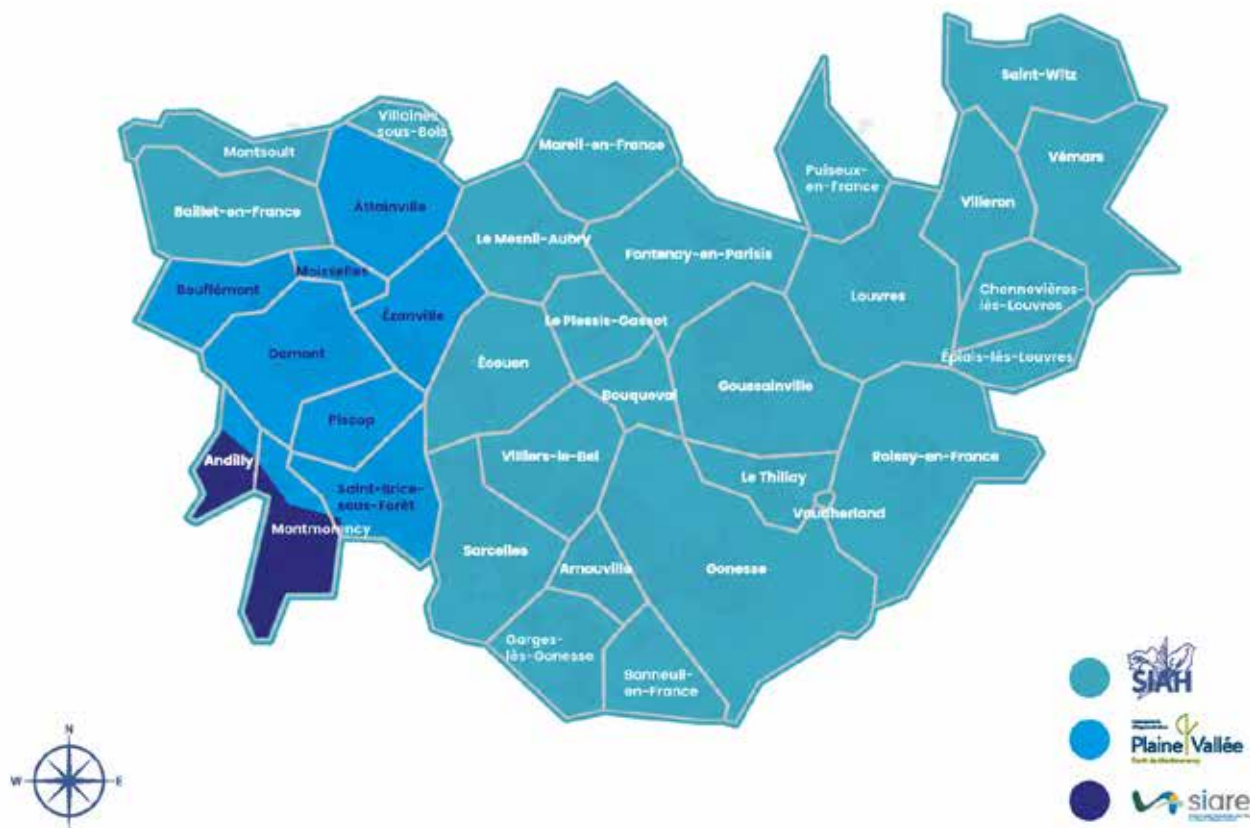
## A FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public. Il s'agit d'un Syndicat Mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et composé d'un Bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes. Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du SIAH. Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts, etc.

### Le Président et le Bureau syndical

Le Président et le Bureau du syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le Comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Bureau, quant à lui, prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes et valide les décisions du président déléguées par le Comité.



## B COMPÉTENCES & TERRITOIRE

Les récentes réformes territoriales ont conduit à une redistribution des compétences entre les différentes collectivités du territoire d'action du SIAH. C'est ainsi que le SIAH s'est vu transférer, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à sa demande, et en parfaite cohérence avec son action depuis sa création, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Du point de vue de l'assainissement, avec le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la compétence collecte (eaux usées et eaux pluviales) des communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsult et Villaines-sous-Bois, ce sont désormais 26 communes dont le SIAH gère la collecte, tant d'un point de vue de l'exploitation que de la gestion patrimoniale et de fait, du renouvellement des réseaux d'assainissement.

## C L'ÉQUIPE

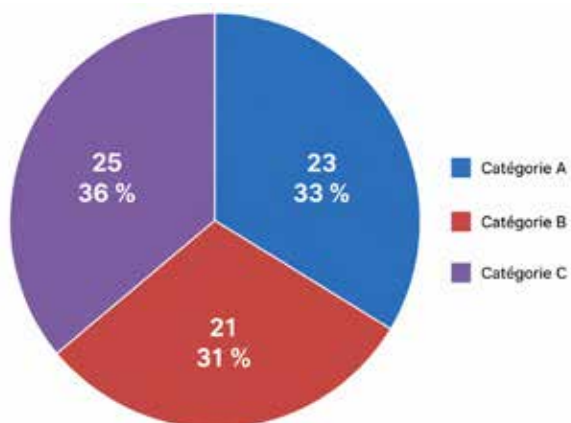
L'équipe du SIAH est composée, au 31 décembre 2025, de 69 agents, 39 hommes et 30 femmes qui possèdent des métiers très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement, de la lutte contre les inondations et de la protection des milieux aquatiques.

La structure comprend trois domaines d'action, communication, administration-ressources et technique.

La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents contractuels a évolué ces dernières années de la manière suivante :

|                          | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de non-titulaires | 12   | 9    | 7    | 11   | 19   | 17   | 15   | 16   | 25   | 22   | 26   |
| Nombre de titulaires     | 27   | 29   | 33   | 31   | 34   | 35   | 35   | 40   | 43   | 46   | 43   |
| Total                    | 39   | 38   | 40   | 42   | 53   | 52   | 50   | 56   | 68   | 68   | 69   |
| % de titulaires          | 69%  | 76%  | 83%  | 74%  | 64%  | 65%  | 70%  | 71%  | 63%  | 68%  | 62%  |

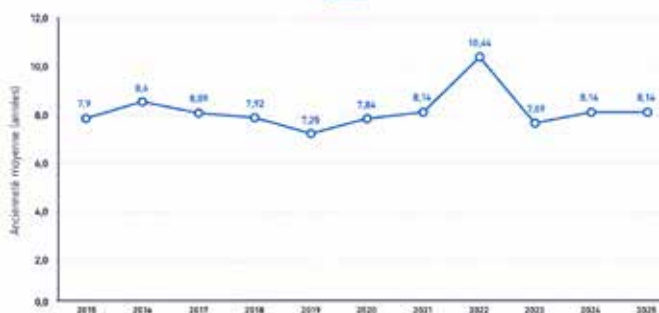
### Répartition du personnel par emploi



### Moyenne d'âge



### Ancienneté moyenne



## D LES BUDGETS

### SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE, LE SIAH COMPREND TROIS BUDGETS :

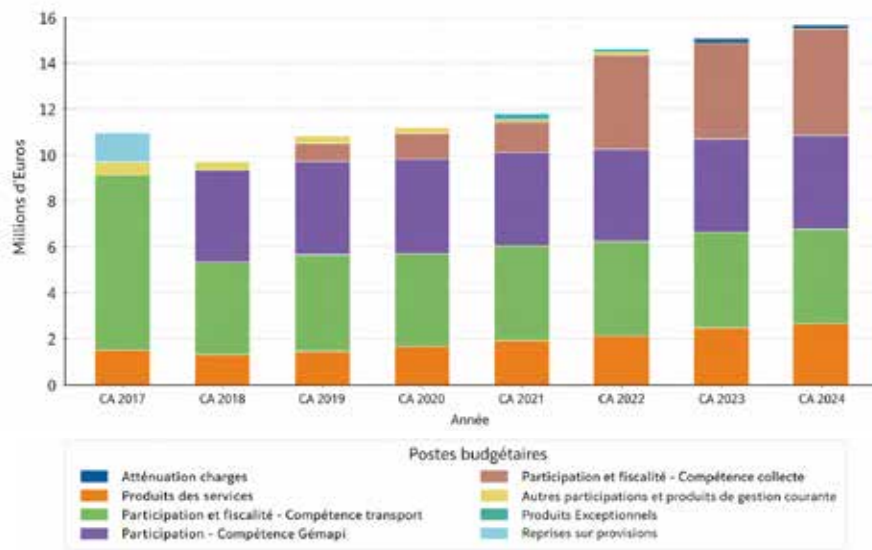
- Le budget principal eaux pluviales – GÉMAPI
- Le budget annexe eaux usées – ASSAINISSEMENT
- Le budget annexe du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

### BUDGET EAUX PLUVIALES – GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le budget eaux pluviales – Gémapi couvre les compétences suivantes :

- La Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- La compétence de Transport des eaux pluviales
- La compétence Collecte pour 26 communes des eaux pluviales

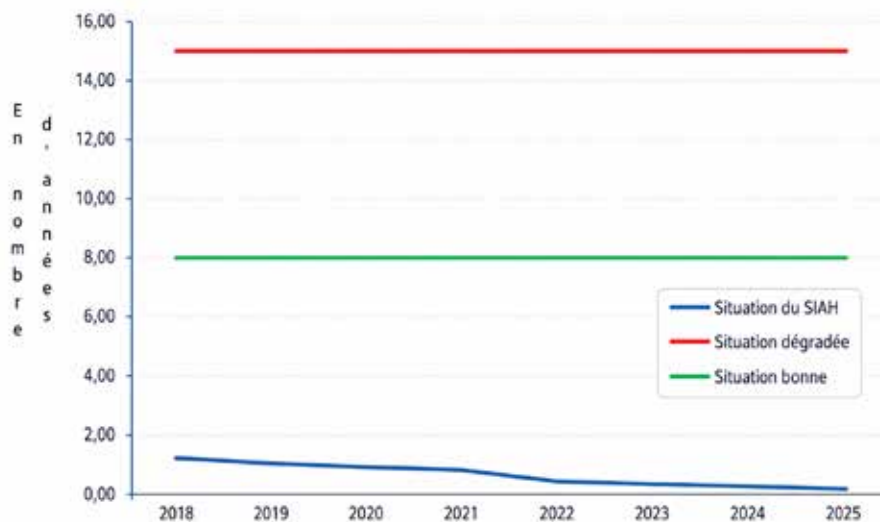
**Recettes de fonctionnement**  
Montant total =  
15 659 108,44 €



**Capital restant dû**  
au 01/01/2026 =  
759 999,87 €



**Capacité de désendettement**



Le SIAH devrait consacrer 0,17 année à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

## BUDGET EAUX USÉES – ASSAINISSEMENT

Le budget eaux usées-assainissement gère les compétences suivantes :

- Transport eaux usées
- Collecte eaux usées pour 22 communes ayant transféré leur compétence, plus en 2024, 4 communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France.

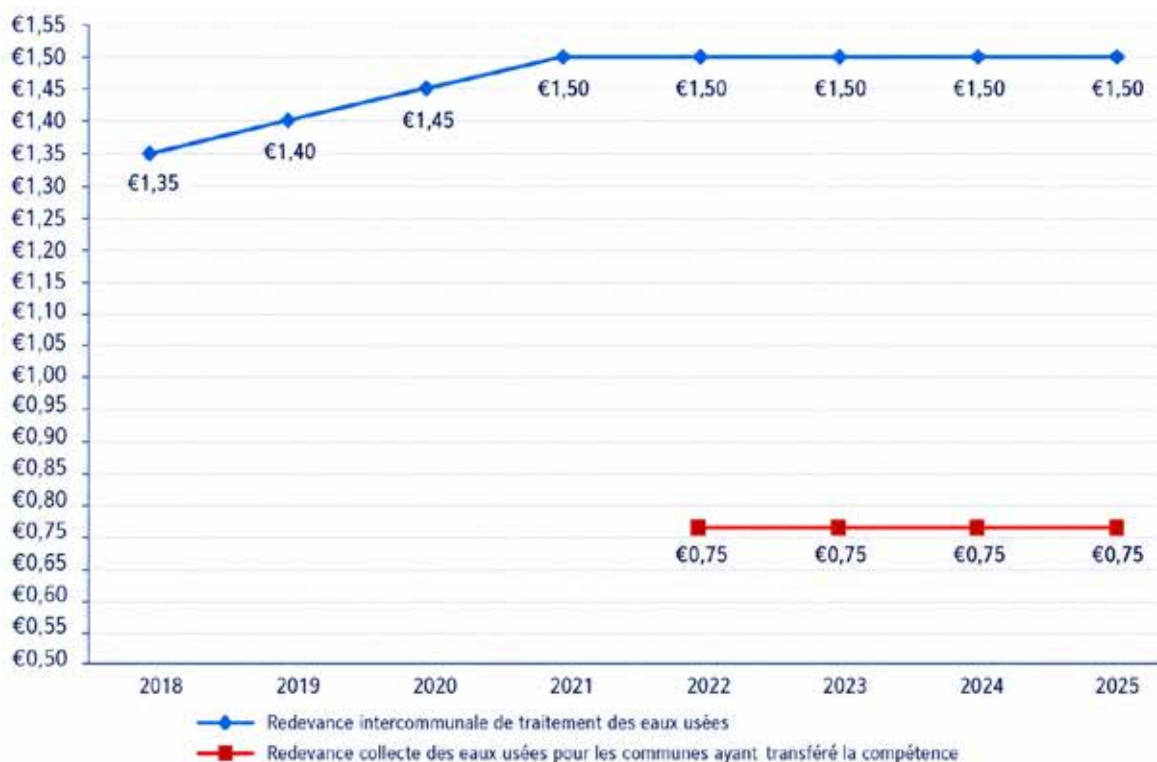
Le budget eaux usées – assainissement est principalement financé par la redevance intercommunale d'assainissement, ainsi que la redevance collecte communale d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et de la communauté d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

L'année 2025 est marquée par la perception au profit de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif, fixée à 0,03 €.

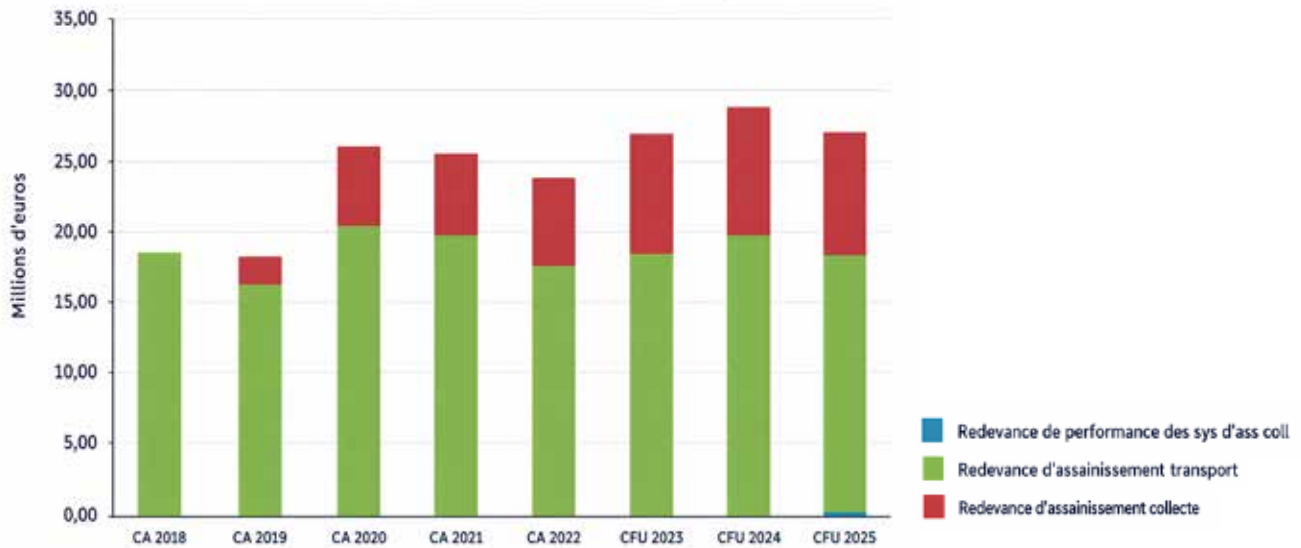
La redevance d'assainissement pour le traitement des eaux usées est fixée à 1,50 € par mètre cube d'eau facturé.

La redevance collecte d'assainissement pour les 26 communes ayant transféré leur compétence est fixée à 0,75 € par mètre cube d'eau facturé.

**Les redevances d'assainissement par m<sup>3</sup> d'eau potable facturé**



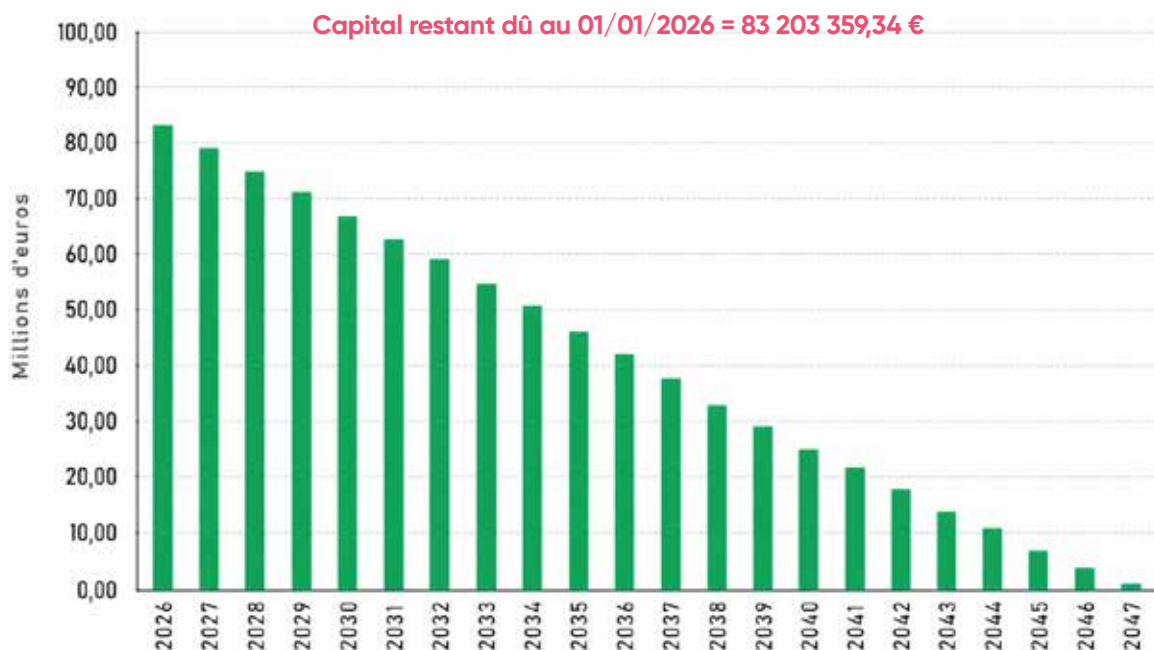
### Redevance assainissement : 26 978 678,76 €

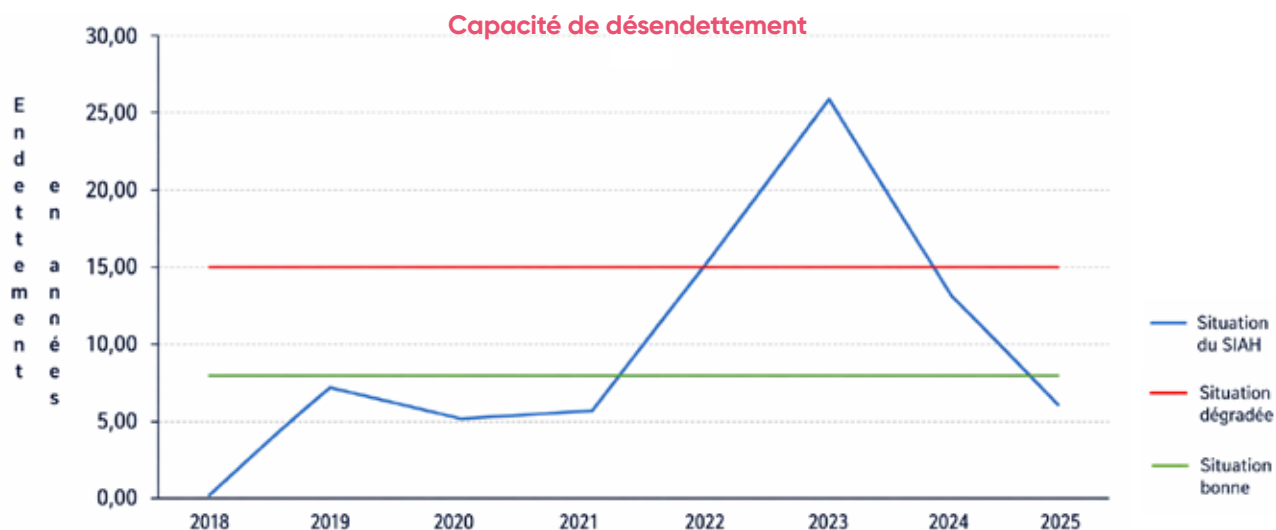


En complément, l'unité de méthanisation permet de générer une ressource. En effet, la recette de la vente de biogaz s'élève à 1 279 283 € partagée à parts égales entre le SIAH et l'exploitant de la station de dépollution.

### LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Afin de financer l'extension de la station de dépollution des eaux usées, il a été contracté un emprunt de 76 millions auprès de la Banque Européenne d'investissement en 2018, ainsi que l'avance de l'agence de l'eau de 18 millions reçue en 2019.





Le ratio du SIAH marque une bonne situation puisqu'il atteint 6,14 années. Le ratio a été dégradé conjoncturellement car une provision pour contentieux de 24 millions sur 3 ans (2022-2023-2024) a engendré une baisse de l'épargne brute et a réduit la capacité de désendettement.

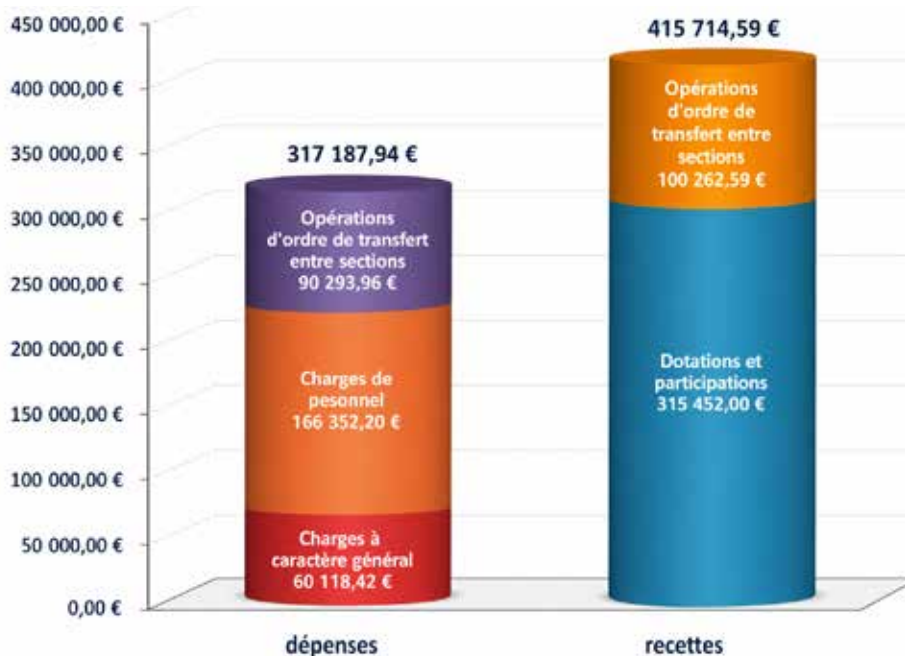


## BUDGET SAGE

Le budget SAGE concerne le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le périmètre hydrographique du Croult-Enguien-Vieille Mer et rassemblant trois structures, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Région d'Enguien, et le SIAH.

Ce dernier, qui a été désigné « structure porteuse » pour l'élaboration de ce Schéma, a recruté une animatrice qui coordonne les entités de la Commission Locale de l'Eau (CLE) (commissions thématiques, bureau) et qui assure le suivi des phases importantes de l'élaboration du SAGE avec le bureau d'études, en lien avec les acteurs de l'eau du territoire.

### Compte Financier Unique 2025 – SAGE Section de fonctionnement



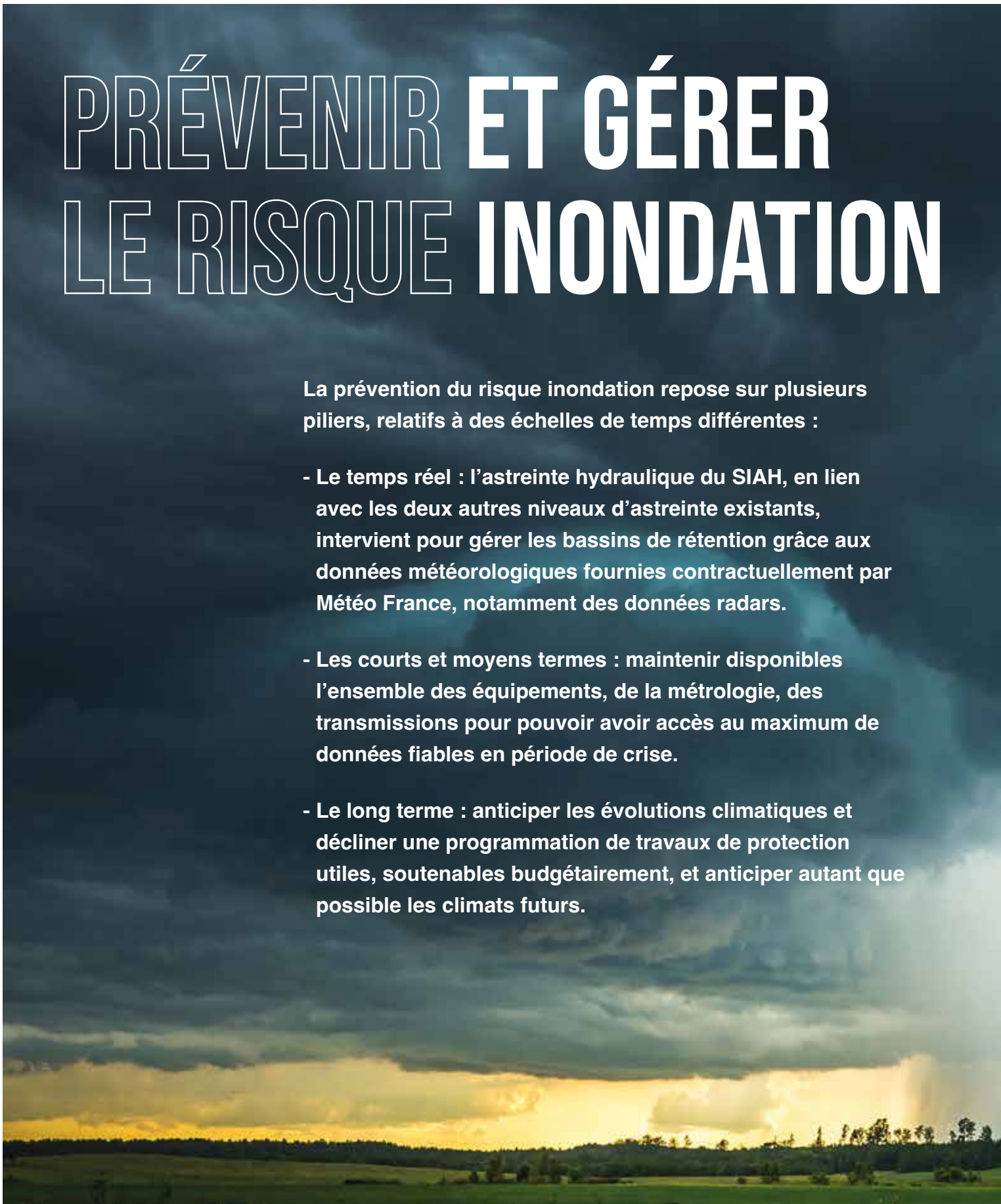
### Compte Financier Unique 2025 – SAGE Section d'investissement



# PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION

La prévention du risque inondation repose sur plusieurs piliers, relatifs à des échelles de temps différentes :

- **Le temps réel** : l'astreinte hydraulique du SIAH, en lien avec les deux autres niveaux d'astreinte existants, intervient pour gérer les bassins de rétention grâce aux données météorologiques fournies contractuellement par Météo France, notamment des données radars.
- **Les courts et moyens termes** : maintenir disponibles l'ensemble des équipements, de la métrologie, des transmissions pour pouvoir avoir accès au maximum de données fiables en période de crise.
- **Le long terme** : anticiper les évolutions climatiques et décliner une programmation de travaux de protection utiles, soutenables budgétairement, et anticiper autant que possible les climats futurs.

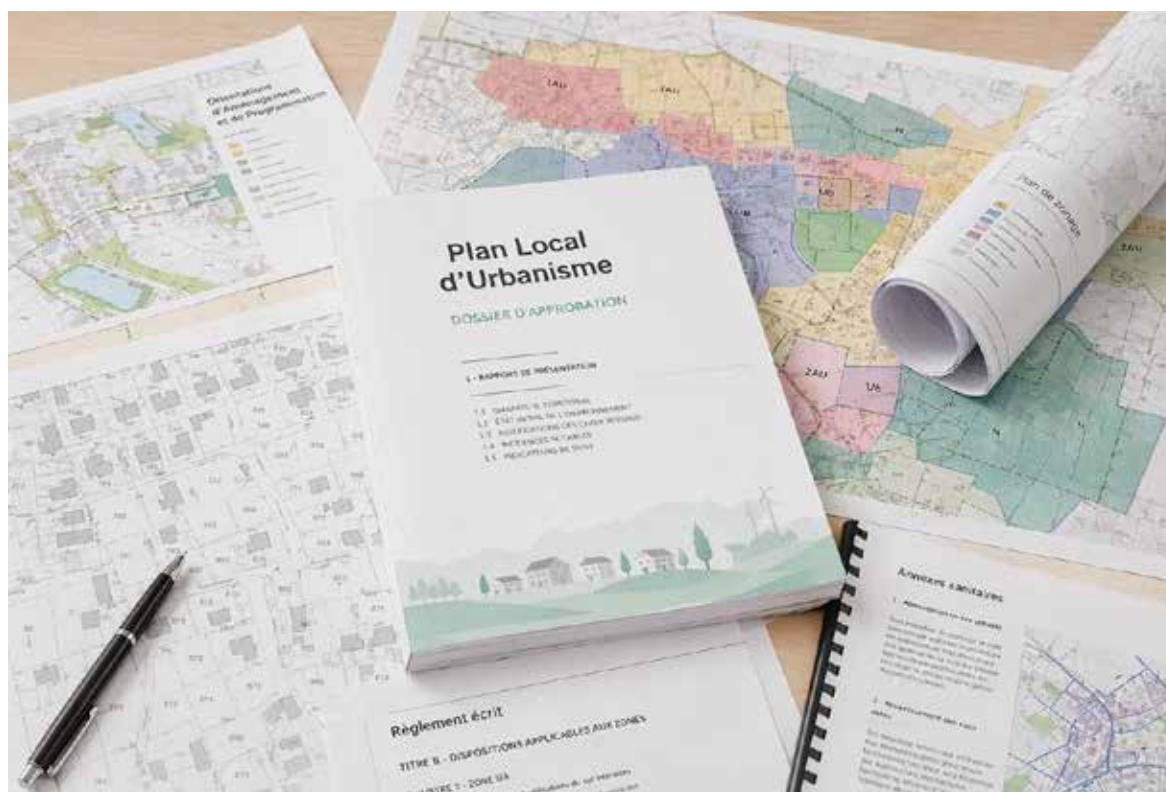




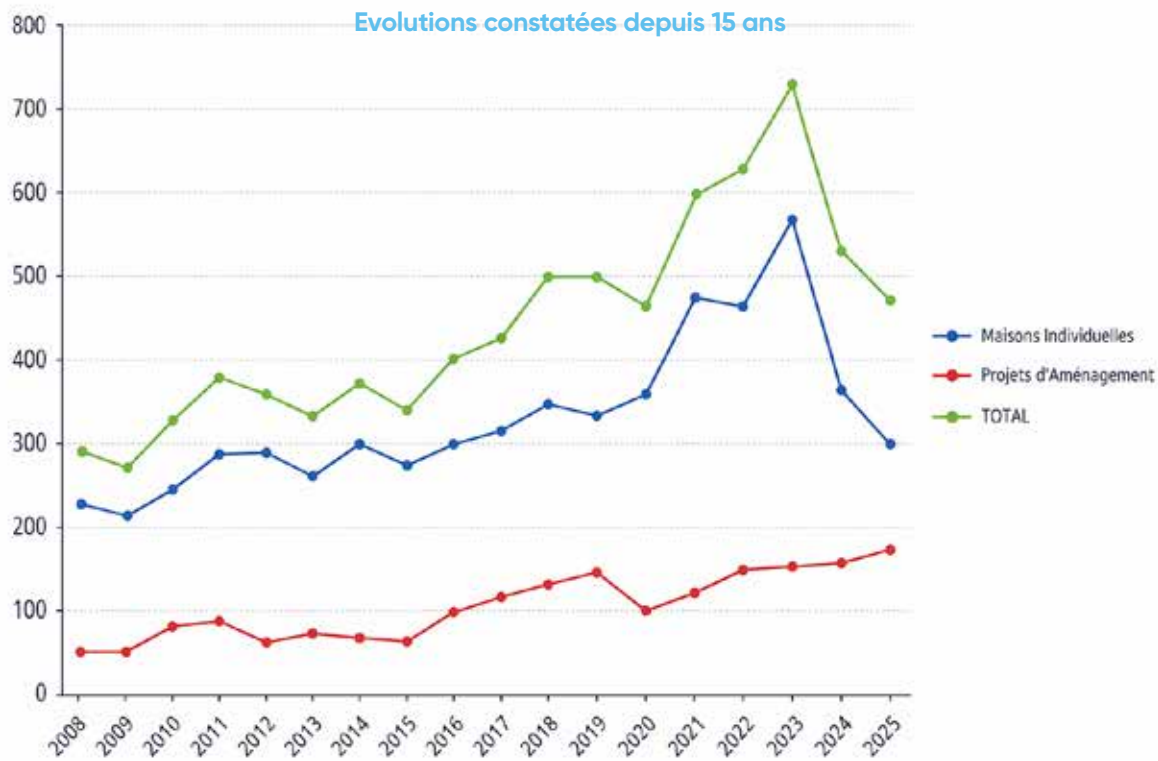
## A URBANISME

Afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de gestion de l'assainissement, le SIAH souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique. Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2025 des avis ou à être convié aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PLU (et leur modification/révision) des communes de Andilly, Arnouville, Ézanville, Fontenay-en-Parisis, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Louvres, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles, Villeron et Villiers-le-Bel.

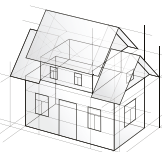
Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH aux Communautés de Communes ou d'Agglomération ou aux communes adhérentes. Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire intercommunal ou communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage eaux usées et plan de zonage eaux pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets eaux usées et eaux pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU. Les observations du SIAH concernent les prescriptions de gestion des eaux usées, des eaux usées autres que domestiques et des eaux pluviales, issues des études des Schémas Directeurs d'Assainissement de chaque commune et notamment celles des notices de zonages d'assainissement.



## UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE



Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagement (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales. De 2008 à fin 2025, 426 870 m<sup>3</sup> de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau ci-après présente les volumes prescrits depuis l'année 2010.

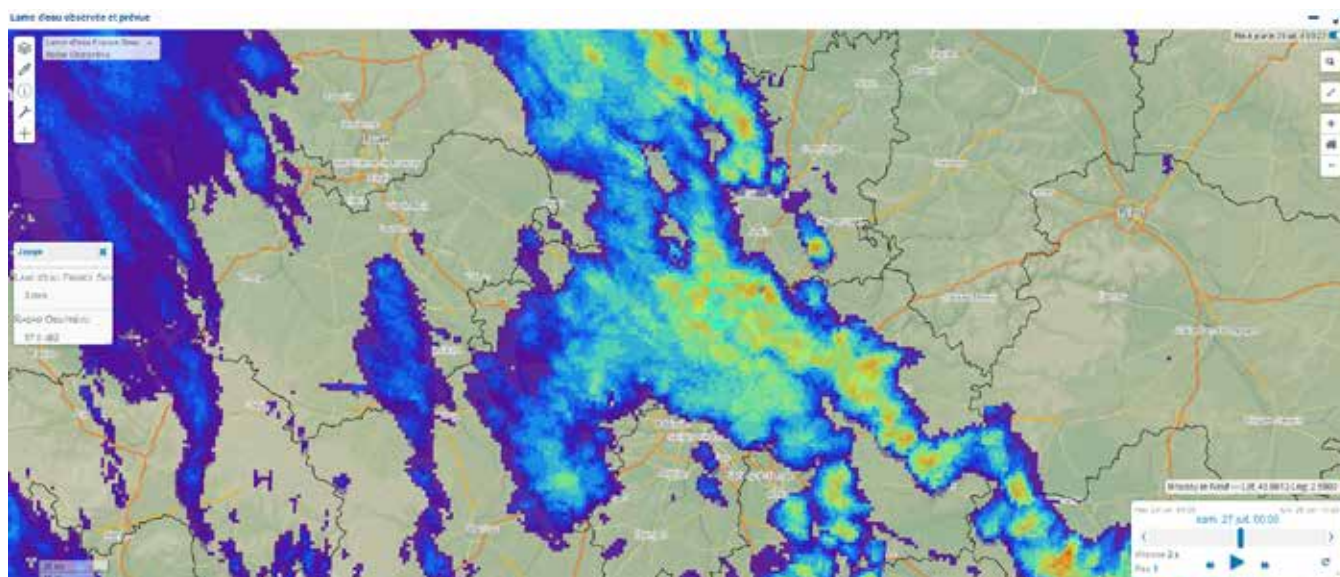
|  | 2010 | 2011  | 2012  | 2013  | 2014   | 2015  | 2016  | 2017   | 2018   | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Maisons individuelles en m <sup>3</sup> prescrits                                   | 260  | 445   | 359   | 231   | 331    | 336   | 326   | 370    | 367    | 403    | 400    | 527    | 625    | 694    | 471    | 477    |
| Projets d'aménagement en m <sup>3</sup> prescrits                                   | 85   | 7 157 | 3 148 | 7 620 | 16 085 | 9 086 | 9 739 | 19 138 | 39 636 | 28 148 | 14 836 | 11 720 | 25 784 | 27 665 | 33 796 | 38 606 |

## B ASTREINTE HYDRAULIQUE

L'astreinte dite « hydraulique » du SIAH est destinée à mettre à disposition du personnel spécialisé, 24H/24, 365j par an, pour gérer, en temps réel, les épisodes pluvieux en adaptant, si besoin, les consignes de hauteur des vannes des bassins de retenue en fonction des pluies passées, en cours et à venir, et de

la réponse des réseaux et rivières à ces précipitations. Derrière les outils informatiques, ce sont donc plusieurs personnes, connaissant très bien le terrain et le fonctionnement de nos rivières, qui se relaient en permanence et œuvrent, en toute discrétion, pour la sécurité de tous.

Capture d'écran du système d'alertes météo utilisé par le SIAH



## C LE SYSTÈME DE TÉLÉGESTION

Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant son territoire d'action est l'une des principales missions du SIAH depuis sa création. Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant.

Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été

la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance à plusieurs bassins d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert et végétalisés.

Un bassin de retenue a pour vocation de stocker les eaux de pluie afin de contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible, généralement, par une vanne installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un

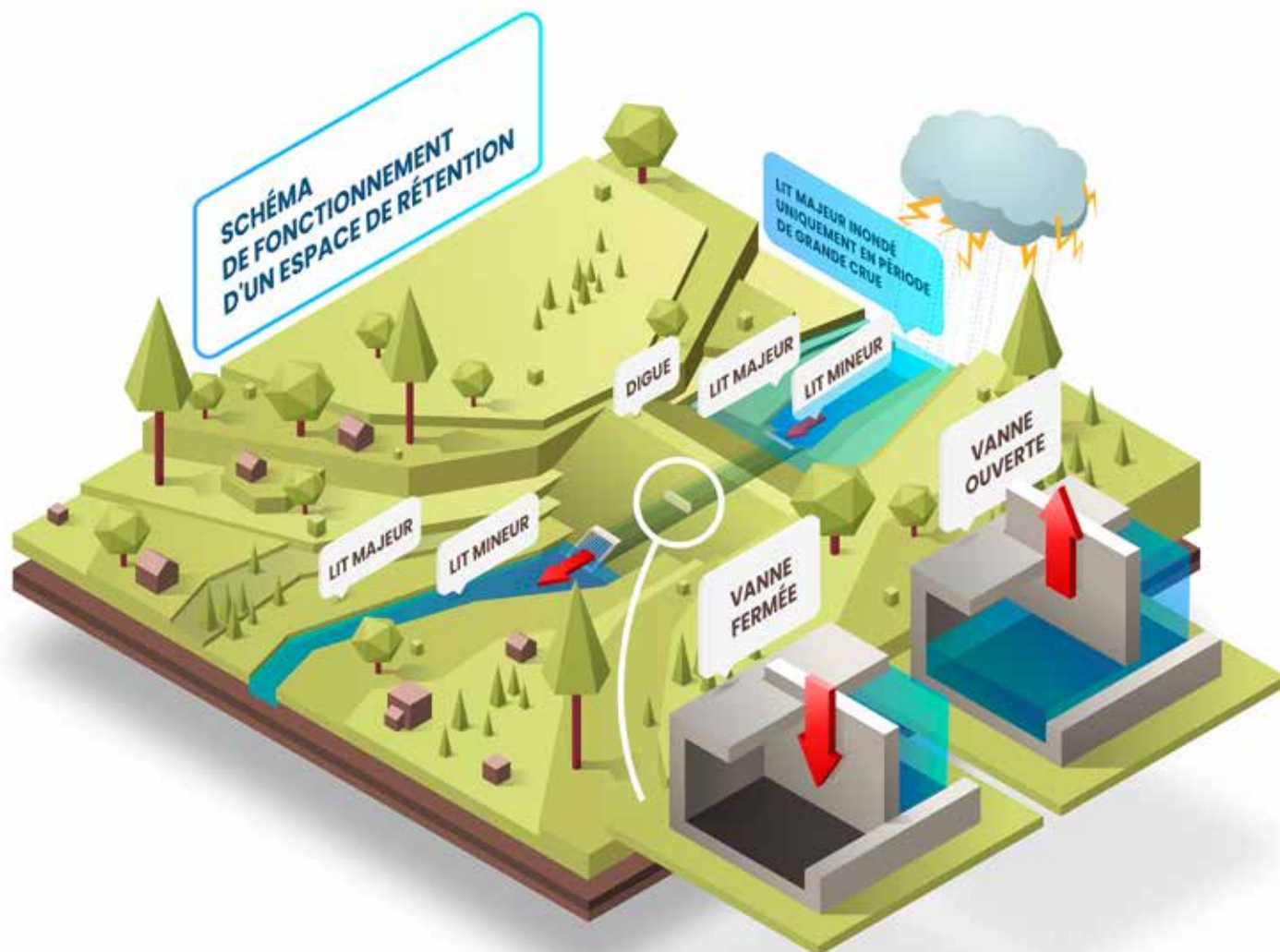
certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception de l'ouvrage, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit plus en aval.

La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue.

C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins le long de son réseau hydrographique que le SIAH contribue à prévenir le risque inondation sur son territoire.

De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire.

Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit par la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leur niveau de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance.



### MOYENS

Le SIAH a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel. Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de 16 bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de 11 bassins de retenue télésurveillés dont on peut à tout instant connaître le niveau de remplissage,
- de 10 points de mesure de débit, répartis sur le Croult et le Petit Rosne, destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

En 2025, dans le cadre du développement du système de supervision, la télégestion a été mise en place sur le bassin des Bourguignons 2, à Ezanville, avec la pose et le raccordement de l'armoire électrique. Le renouvellement des automates qui permettent la commande des vannes automatisées se poursuit avec le remplacement de 2 automates par des nouveaux modèles qui permettent de garantir un respect des règles de cybersécurité.

Dans la continuité des années précédentes et afin d'améliorer le système de métrologie, de nombreuses sondes de mesure ont été remplacées par des modèles plus performants (sondes radars) pour une meilleure connaissance de nos réseaux (Eaux usées et eaux pluviales). Afin d'anticiper la fin des réseaux de communication 2G, des nouveaux modes de communication ont été mis en place pour échanger (utilisation du protocole MQTT) entre les équipements.

## D DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Les travaux de lutte contre les inondations doivent nécessairement être anticipés, programmés, sur la base d'études globales hydrauliques mises à jour régulièrement. Ainsi en 2024 ont été terminées les études hydrauliques réglementaires sur les aménagements hydrauliques en lien avec la compétence GEMAPI (arrêtés préfectoraux obtenus à l'été 2024), ainsi que les deux volets (eaux usées et eaux pluviales) de la révision du schéma directeur d'assainissement du SIAH. Les enquêtes publiques relatives aux zonages afférents seront lancées en 2026, mais les diagnostics établis sur les réseaux de collecte des

26 communes sous compétence syndicale ont d'ores et déjà donné lieu à une première programmation de travaux dès l'exercice 2025.

L'ensemble de ces données et modèles mathématiques acquis, ainsi que celles obtenues via l'étude d'aléas hydrauliques terminée en 2024 sous maîtrise d'ouvrage de la Préfecture du Val d'Oise, permettra au SIAH, d'ici la fin de la décennie, de se doter d'une vision affinée et actualisée des besoins de stockage et d'expansion de crue sur les rivières Croult et Petit Rosne, avec des échéances à 2050 et ultérieures.

## E UN PATRIMOINE D'OUVRAGES À EXPLOITER



Vanne murale à commande hydraulique

Afin de maintenir et d'améliorer le système de télégestion, les capteurs et le matériel d'acquisition des données des points de mesure du réseau hydraulique sont régulièrement remplacés et améliorés : remplacement des sondes pour fiabiliser la qualité des mesures, modification de l'alimentation des sondes, mise en place d'isolateurs galvaniques avec réglage et affichage numérique des valeurs brutes. De même, les équipements de sécurité aux abords de ces ouvrages sont régulièrement évalués et adaptés aux différentes contraintes liées à leur exploitation.

# RESTAURER LES MILIEUX



# ET PRÉSERVER AQUATIQUES

Biodiversité et cadre de vie, trames et santé. La restauration des rivières et de leurs espaces naturels connexes ne relève pas simplement de la préservation des espèces végétales et animales. Au travers des trames noire (lumière) et blanche (son), les enjeux sont aussi au niveau de l'être humain, de son cadre de vie et de sa santé. Préserver le vivant inclut l'espèce humaine !

1

2

3

4

5

6

7

8

## A DES ENJEUX AMBITIEUX

L'atteinte des objectifs de qualité des cours d'eau imposés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) passe nécessairement par la réouverture et la restauration du plus long linéaire possible, de manière à redonner aux rivières des capacités d'autoépuration et d'accueillir des écosystèmes écologiques complets et pérennes.

### REDONNER SA PLACE AUX RIVIÈRES : LE PROJET DU CÈDRE BLEU À SARCELLES

Dans le quartier du Cèdre Bleu à Sarcelles, le SIAH a commencé en 2025 un projet destiné à redonner au Petit Rosne et à son affluent, le ru de la Marlière, une place centrale dans l'aménagement urbain. Élaborée en concertation avec la Ville de Sarcelles et soutenue par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département du Val-d'Oise et la Région Île-de-France, cette opération associe gestion de l'eau, restauration écologique et amélioration du cadre de vie.

La première phase a concerné les réseaux d'assainissement. Elle a notamment permis de réhabiliter, sur environ 240 mètres, un collecteur intercommunal d'eaux usées situé en rive gauche du Petit Rosne. Une canalisation en Polyester Renforcé de Verre, d'un mètre de diamètre, a été mise en place et complétée par la création d'une piste technique.

Ces travaux souterrains, qui se sont poursuivis jusqu'à la mi-août 2025, étaient indispensables à la réalisation de la suite du projet.

En 2026, une deuxième phase sera consacrée à la renaturation du Petit Rosne et du ru de la Marlière. Le canal en béton laissera place à un lit naturel sinueux, relié à des zones humides et à des espaces végétalisés. La démolition d'une habitation acquise par le SIAH en zone inondable permettra également de restituer de l'espace à la rivière et de favoriser l'expansion naturelle des crues. Les berges seront restaurées et des pontons ainsi que des franchissements piétons seront aménagés. Le projet contribuera ainsi à réduire le risque d'inondation, à restaurer la biodiversité et à offrir aux habitants un nouvel îlot de fraîcheur au cœur de la ville.



## B UNE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

En 2025, plus de 56 kilomètres de cours d'eau et de fossés ont été entretenus. Ces interventions, réalisées principalement de manière manuelle afin de préserver les berges, la faune et la flore, contribuent à maintenir le bon écoulement des eaux, à limiter les risques d'inondation et à favoriser la qualité écologique des milieux aquatiques.

Parmi les principales opérations réalisées en 2025 :

- **21 124 mètres** linéaires de berges ont été fauchés de manière sélective ;
- **3 936 mètres** linéaires d'élagage sélectif ont été réalisés ;
- **20 heures** ont été consacrées au ramassage de déchets.

Les bassins de retenue font également l'objet d'un entretien régulier. Selon leurs caractéristiques, leur fonctionnement hydraulique et leur intérêt écologique, trois méthodes peuvent être mises en œuvre : le fauchage sélectif, le fauchage tardif et le fauchage intégral avec exportation. Le fauchage sélectif favorise notamment le maintien de bosquets arbustifs et d'une végétation adaptée aux milieux humides. Le fauchage tardif permet aux espèces végétales et animales d'achever leur cycle de développement et

offre à la faune des espaces de refuge, de reproduction et de nourrissage. Le fauchage intégral avec exportation est notamment réalisé sur les digues afin d'y maintenir un couvert exclusivement herbacé et de préserver le bon fonctionnement des ouvrages.

En complément des bassins relevant de la compétence GEMAPI, le SIAH assure l'entretien de 45 bassins de gestion des eaux pluviales. En 2025, 396 055 m<sup>2</sup> d'espaces verts ont ainsi été fauchés, soit 39,6 hectares, et 3 125 mètres linéaires de haies ont été taillés.

Au total, le SIAH assure la gestion de 86 bassins relevant de la compétence GEMAPI ou de la gestion des eaux pluviales. Ces ouvrages jouent un rôle hydraulique essentiel en permettant de stocker temporairement les eaux excédentaires lors des épisodes pluvieux. Ils constituent également, pour nombre d'entre eux, des espaces présentant un potentiel important pour la biodiversité.

Afin de concilier le fonctionnement hydraulique des ouvrages, la préservation de la biodiversité et les usages des sites, le SIAH poursuit la mise en œuvre d'une gestion différenciée de ses espaces verts. Depuis 2022, les plans de gestion des bassins présentant un fort potentiel écologique sont progressivement actualisés. Ils définissent les orientations à suivre en matière de gestion de la végétation, de périodicité des fauches, de maintien des milieux boisés, de plantations, de création de mares et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Les objectifs retenus tiennent compte des caractéristiques propres à chaque bassin : accessibilité au public, usages observés, nature des milieux et espèces végétales et animales déjà présentes. Des inventaires portant notamment sur les amphibiens, les odonates, les oiseaux, les chiroptères et la flore permettront d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre. Une analyse de la connectivité écologique entre les différents sites doit également permettre d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors à préserver ou à renforcer. Enfin, le SIAH poursuit ses actions de lutte contre les espèces végétales envahissantes. En 2025, ces interventions ont notamment permis le retrait de 800 m<sup>2</sup> de *Galega officinalis*.





# AGIR CONTRE LA DES RIVIÈRES

# POLLUTION

Au-delà des enjeux réglementaires auxquels sont assujettis des syndicats de rivière tels que le SIAH, l'objectif de réduction des pollutions dans les cours d'eau touche, dans ce domaine également, toutes les échelles de déchets, depuis la canette de soda aux microplastiques en passant par les mégots de cigarette.

Chaque déchet est une agression au monde du vivant abrité dans les rivières, que ce soit dans l'eau, dans les sédiments ou sur les berges, et chacun de nous a sa responsabilité dans ces comportements néfastes pour le milieu même dans lequel nous vivons au quotidien !

1

2

3

4

5

6

7

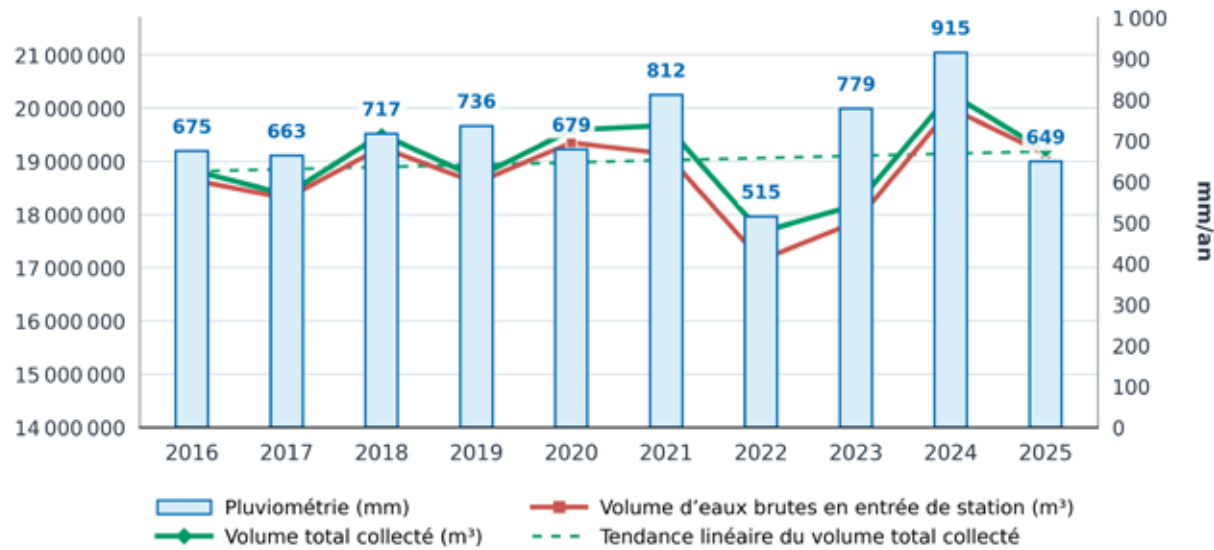
8

## A UNE STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES PERFORMANTE

En 2025, la station de dépollution a reçu 19 194 273 m<sup>3</sup> d'eaux usées. En moyenne journalière, elle a reçu 52 460 m<sup>3</sup> d'eaux usées, soit 62 % de son débit nominal fixé à 84 000 m<sup>3</sup>/jour. Le tableau suivant présente les valeurs annuelles de la station de dépollution :

|                                           | Pluviométrie<br>en mm | By pass<br>vers Seine-Aval | Eaux<br>brutes    | Eaux<br>épurées   |
|-------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Volume<br/>annuel en m<sup>3</sup></b> | <b>649</b>            | <b>57 678</b>              | <b>19 136 595</b> | <b>19 704 405</b> |
| Moyenne<br>mensuelle<br>en m <sup>3</sup> | 54,08                 | 4 807                      | 1 594 716         | 1 642 034         |
| Minimum<br>mensuel en m <sup>3</sup>      | 15,60                 | 0                          | 1 363 590         | 1 421 840         |
| Maximum<br>mensuel en m <sup>3</sup>      | 124,50                | 25 810                     | 2 019 300         | 2 045 010         |

Suivi pluriannuel des volumes collectés et reçus en entrée de station (2016 – 2025)



Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues dans les eaux brutes pour chacun des principaux paramètres :

|                                     | Débit Eau Brute<br>en m <sup>3</sup> / jour | Charge en DCO<br>en kg / jour | Charge en DBO <sub>5</sub><br>en kg / jour | Charge en MES<br>en kg / jour | Charge en NTK<br>en kg / jour | Charge en Pt<br>en kg / jour |
|-------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Domaine de garantie nominal phase C | 84 000                                      | 52 700                        | 29 000                                     | 26 200                        | 5 100                         | 620                          |
| Moyenne annuelle 2025               | 52 460                                      | 36 879                        | 15 322                                     | 17 912                        | 3 329                         | 354                          |
| Fraction 2025 / nominal             | 62 %                                        | 70 %                          | 53 %                                       | 68 %                          | 65 %                          | 57 %                         |
| Moyenne 2024                        | 54 652                                      | 36 199                        | 14 672                                     | 17 411                        | 3 292                         | 346                          |
| Fraction 2024 / nominal – phase C   | 67 %                                        | 70 %                          | 52 %                                       | 66 %                          | 66 %                          | 59 %                         |

En 2025, la charge moyenne reçue sur la station, calculée selon la formule contractuelle de la pollution, correspond à 292 353 équivalents-habitants. Ce niveau reste proche de l'ancienne capacité nominale de la phase B, fixée à 300 000 équivalents-habitants. Cette charge augmente légèrement par rapport à 2024, où elle s'élevait à 284 330 équivalents-habitants.

Vue sur les ouvrages de valorisation des boues



Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

|                               | DCO  | DBO <sub>5</sub> | MES | NH <sub>4</sub> | NTK | NGL  | Pt  |
|-------------------------------|------|------------------|-----|-----------------|-----|------|-----|
| Moyenne 2025 (mg/l)           | 23,4 | 2,3              | 5,3 | 1,1             | 2,5 | 10,3 | 1,2 |
| Objectif de traitement (mg/l) | 90   | 25               | 30  | 5               | 8   | 10   | 1   |

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

|                   | DCO     | DBO <sub>5</sub> | MES     | NH4     | NTK     | NGL     | Pt      |
|-------------------|---------|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Moyenne 2025      | 96,55 % | 99,16 %          | 98,40 % | 97,51 % | 95,94 % | 83,22 % | 81,83 % |
| Rendement minimum | 85 %    | 90 %             | 90 %    | 80 %    | 85 %    | /       | 70 %    |

Les concentrations et les rendements épuratoires obtenus en 2025 témoignent de la stabilité et de l'efficacité du traitement assuré par la station de dépollution de Bonneuil-en-France. Les normes de rejet ont été respectées, en concentration ou en rendement, pour l'ensemble des paramètres contrôlés. Sur les 359 bilans utilisables réalisés au cours de l'année, 354 ont été déclarés conformes, soit un taux de conformité de 99 %. Ces résultats, associés à un indicateur de confiance jugé très fiable, restent dans les mêmes ordres de grandeur que ceux enregistrés en 2024.



## B GESTION DES BOUES

Les boues produites aux différentes étapes du traitement des eaux sont traitées sur le site de la station, puis évacuées vers des plateformes agréées afin d’être valorisées par co-compostage avec des déchets verts. En 2025, 13 302 tonnes de boues humides ont ainsi été évacuées, soit une diminution de 14 % par rapport à 2024. La charge d’alimentation des digesteurs étant restée stable, cette baisse traduit une meilleure dégradation des boues au sein de l’atelier de digestion.

| Teneur (mg/kg MS)                     | Cadmium (Cd) | Chrome (Cr) | Cuivre (Cu) | Mercure (Hg) | Nickel (Ni) | Plomb (Pb) | Zinc (Zn) |
|---------------------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------|------------|-----------|
| Seuil réglementaire à ne pas dépasser | 10           | 1 000       | 1 000       | 10           | 200         | 800        | 3 000     |
| Moyenne annuelle 2025                 | 1,1          | 36,5        | 449,4       | 0,79         | 26,3        | 34,7       | 1 296,5   |

Toutes les teneurs moyennes restent très inférieures aux seuils réglementaires.

## C MÉTHANISATION DES BOUES

Depuis le 4 novembre 2020, le SIAH valorise le biogaz produit lors de la digestion des boues de la station de dépollution. Celui-ci est épuré afin d’être transformé en biométhane, puis injecté dans le réseau de gaz de ville. La station de Bonneuil-en-France est ainsi devenue la première station de dépollution du Val-d’Oise à injecter du gaz vert dans le réseau.

Cette nouvelle source d’énergie renouvelable et inépuisable peut représenter jusqu’à 13 GWh par an, soit l’équivalent de la consommation annuelle de 2 600 logements neufs chauffés au gaz. Cette démarche d’économie circulaire permet de limiter

l’utilisation de matières premières et d’énergies non renouvelables. Les recettes générées par la valorisation du biométhane contribuent également à réduire les coûts de fonctionnement de la station.

En 2025, 10 877 915 kWh de biométhane ont été injectés dans le réseau GRDF. Ce résultat, supérieur à la cible d’exploitation et en hausse par rapport à 2024, correspond à la consommation annuelle d’environ 1 812 clients GRDF ou 42 bus.

(Base : données GRDF – consommation moyenne d’un client : 6 MWh/an ; consommation moyenne d’un bus : 256 MWh/an.)



## D UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT GÉRÉ DE FAÇON PATRIMONIALE

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages (vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.).

En accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), 22 communes adhérentes ont décidé de transférer la compétence assainissement au SIAH. Il s'agit d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Ecouen, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Vaud'herland, Vémars, Villeron et Villiers-le-Bel. En effet, le législateur a souhaité à terme que les Communautés de Communes et d'Agglomération exercent la compétence « assainissement » et c'est dans le cadre de cette prise de compétences que la CARPF et le SIAH ont œuvré pour que le SIAH puisse disposer d'une logique intégrée avec la collecte (réseaux communaux) le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la collecte et le transport des eaux pluviales.

Ces interventions concernent principalement : visites et contrôles visuels, curage mécanique des collecteurs, nettoyage des bouches d'engouffrement, traitement des déchets d'assainissement, pompage des bacs à graisses et traitement des déchets gras.

### INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les réseaux de collecte et de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales évoluent dans le temps. Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents ou aux sols, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspec-

tion télévisée permet de visualiser de l'intérieur la canalisation enterrée et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux.

Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant. En 2025, 21 688 mètres de réseaux de transport des eaux usées et 15 019 mètres de réseaux de transport des eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée.

### CURAGE

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2025, 139 938 mètres de réseaux de collecte des eaux usées et 10 535 mètres de réseaux de collecte des eaux pluviales ont été curés.

### TRAVAUX DIVERS

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. Ces travaux consistent à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir, à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement, à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite, à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements ou encore à réhabiliter certains regards.

### ASTREINTE

L'ensemble des réseaux placés sous la compétence du SIAH bénéficie d'une astreinte 24 h/24 en fonction des situations rencontrées : une astreinte « exploitation », une astreinte « hydraulique » et une astreinte « surveillance ».

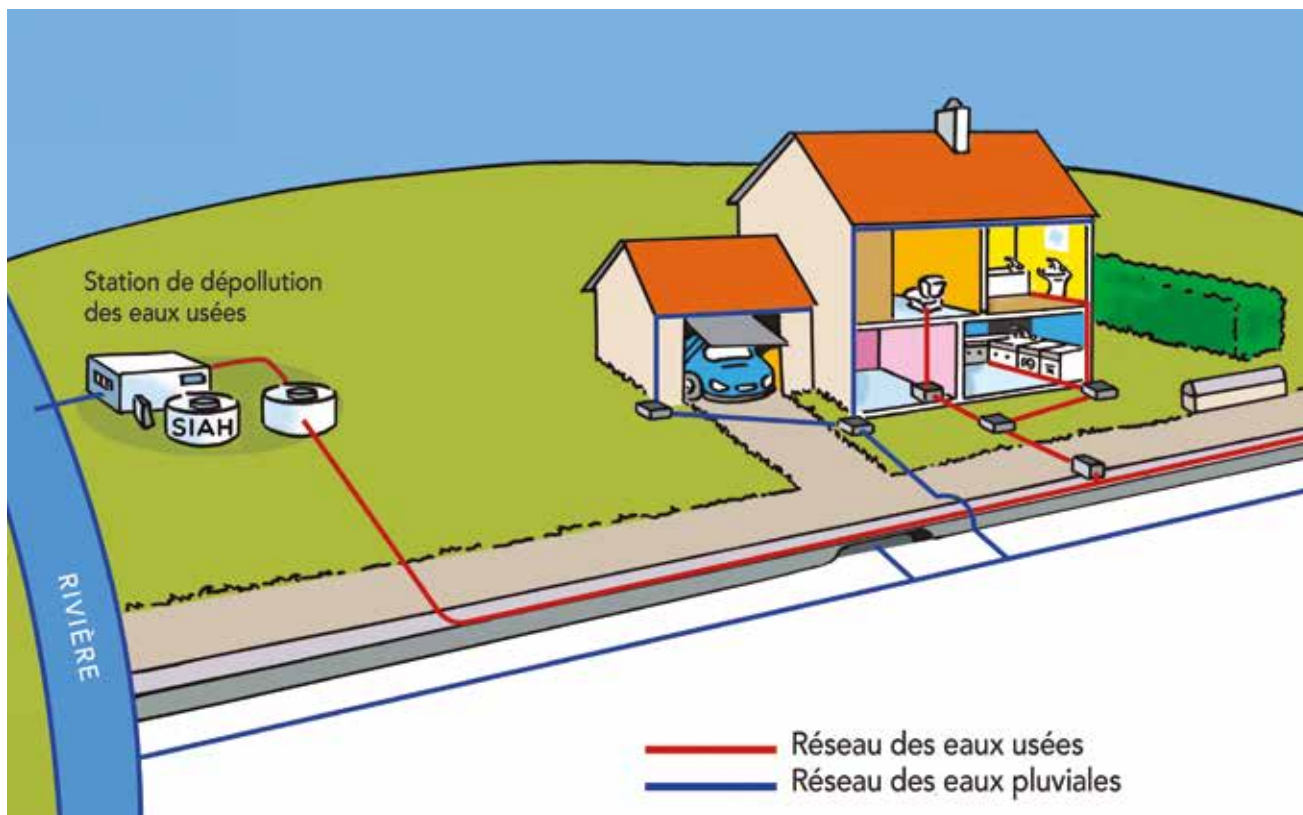
| Réseau de Collecte       | Curage (m) |        | Inspections télévisées (m) |        | Petits travaux d'assainissement en nombre d'interventions | Interventions d'astreinte en nombre d'interventions |
|--------------------------|------------|--------|----------------------------|--------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                          | EU*        | EP*    | EU                         | EP     | Tous réseaux                                              | Tous réseaux                                        |
| Arnouville               | 885        | 603    | 1 924                      | 968    | 6                                                         | 46                                                  |
| Attainville              | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Baillet-en-France        | 0          | 52     | 343                        | 297    | 4                                                         | 1                                                   |
| Bonneuil-en-France       | 0          | 0      | 0                          | 51     | 0                                                         | 6                                                   |
| Bouffémont               | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Bouqueval                | 309        | 77     | 139                        | 173    | 2                                                         | 0                                                   |
| Chennevières-lès-Louvres | 416        | 160    | 415                        | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Domont                   | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Ecouen                   | 41         | 0      | 5                          | 93     | 18                                                        | 14                                                  |
| Epiais-lès-Louvres       | 166        | 489    | 9                          | 0      | 1                                                         | 0                                                   |
| Ezanville                | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Fontenay-en-Parisis      | 261        | 144    | 361                        | 335    | 7                                                         | 2                                                   |
| Garges-lès-Gonesse       | 7 435      | 844    | 1 237                      | 1 425  | 8                                                         | 83                                                  |
| Gonesse                  | 5 155      | 589    | 2 124                      | 2 123  | 34                                                        | 55                                                  |
| Goussainville            | 2 051      | 1 430  | 2 924                      | 3 019  | 18                                                        | 74                                                  |
| Le Mesnil-Aubry          | 54         | 217    | 200                        | 221    | 2                                                         | 2                                                   |
| Le Plessis-Gassot        | 100        | 0      | 0                          | 94     | 1                                                         | 0                                                   |
| Le Thillay               | 2 442      | 215    | 130                        | 473    | 20                                                        | 15                                                  |
| Louvres                  | 810        | 857    | 1 127                      | 755    | 18                                                        | 15                                                  |
| Mareil-en-France         | 1 148      | 666    | 550                        | 536    | 2                                                         | 2                                                   |
| Moisselles               | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Montsoult                | 139        | 54     | 181                        | 63     | 10                                                        | 5                                                   |
| Piscop                   | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Puiseux-en-France        | 4 371      | 1 390  | 2 091                      | 0      | 2                                                         | 15                                                  |
| Roissy-en-France         | 1 000      | 0      | 505                        | 7      | 6                                                         | 6                                                   |
| Saint-Brice-sous-Forêt   | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 0                                                   |
| Saint-Witz               | 470        | 465    | 665                        | 600    | 10                                                        | 7                                                   |
| Sarcelles                | 106 571    | 201    | 2 153                      | 847    | 18                                                        | 157                                                 |
| Vaud'Herland             | 0          | 0      | 0                          | 0      | 0                                                         | 2                                                   |
| Vémars                   | 1 147      | 1 110  | 768                        | 549    | 2                                                         | 3                                                   |
| Villaines-sous-Bois      | 990        | 0      | 1 118                      | 0      | 0                                                         | 1                                                   |
| Villeron                 | 0          | 0      | 512                        | 549    | 0                                                         | 0                                                   |
| Villiers-le-Bel          | 3 977      | 972    | 2 307                      | 1 841  | 22                                                        | 78                                                  |
| Total                    | 139 938    | 10 535 | 21 688                     | 15 019 | 211                                                       | 590                                                 |

\*EU = réseaux des eaux usées, EP = réseaux d'eau pluviales

## MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.

Évolution du nombre de contrôles effectués et du nombre de branchements non conformes détectés.



## TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET GEMAPI POUR L'ANNÉE 2025

| COMMUNES           | LIEU DES TRAVAUX                             | PRESTATIONS RÉALISÉES                                                                                                                                                                  | MONTANT € H.T  |
|--------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Arnouville         | Rue Robespierre                              | Réhabilitation de 450 mètres de réseau de collecte des eaux usées et reprise de 61 branchements particuliers                                                                           | 1 061 913,40 € |
| Arnouville         | Le long du Croult entre le Vignois et la NEF | Réhabilitation par chemisage de 679 mètres de réseau de transport des eaux usées                                                                                                       | 1 195 203,60 € |
| Louvres            | Rue de Paris                                 | Réhabilitation de 119 mètres de réseau de collecte des eaux usées et reprise de 10 branchements particuliers                                                                           | 475 183,80 €   |
| Gonesse            | Rue Gay-Lussac                               | Réhabilitation de 151 mètres de réseau de collecte des eaux usées                                                                                                                      | 234 069,31 €   |
| Gonesse            | Avenue des Bleuets                           | Réhabilitation de 385 mètres de réseau de collecte des eaux usées et reprise de 52 branchements particuliers                                                                           | 804 070,85 €   |
| Garges-lès-Gonesse | Rue du Colonel Fabien                        | Réhabilitation de 558 mètres de réseau de collecte des eaux usées et de 6 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales, ainsi que la reprise de 28 branchements particuliers        | 455 483,39 €   |
| Garges-lès-Gonesse | Rue Jean Moulin                              | Réhabilitation de 287 mètres de réseau de collecte des eaux usées et reprise de 43 branchements particuliers                                                                           | 621 283,26 €   |
| Garges-lès-Gonesse | Avenue de Stalingrad                         | Réhabilitation de 900 mètres de canalisation de collecte des eaux usées et de 56 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales, ainsi que la reprise de 56 branchements particuliers | 2 099 251,08 € |
| Le Thillay         | Rue des Charmilles                           | Réhabilitation de 431 mètres de réseau de collecte des eaux usées et reprise de 49 branchements particuliers                                                                           | 1 116 369,23 € |
| Puiseux            | Rue des Fauvettes                            | Réhabilitation de 414 mètres de réseau de collecte des eaux usées                                                                                                                      | 217 526,16 €   |
| Sarcelles          | Rue de Montfleury                            | Réhabilitation de 358 mètres de réseau de collecte des eaux usées et de 363 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales, ainsi que la reprise de 35 branchements particuliers      | 1 060 212,24 € |
| Sarcelles          | Cèdre Bleu                                   | Réhabilitation de 452 mètres de réseau de transport des eaux usées et reprise d'un branchement particulier                                                                             | 880 953,66 €   |
| Sarcelles          | G. Péri et Charles Lavenarde                 | Réhabilitation de 322 mètres de canalisation de collecte des eaux usées et de 8 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales, ainsi que la reprise de 24 branchements particuliers  | 393 492,00 €   |
| Montsoult          | Rue de Versailles et de Verdun               | Réhabilitation de 163 mètres de réseau de collecte des eaux usées et reprise de 25 branchements particuliers                                                                           | 457 892,38 €   |

| COMMUNES           | LIEU DES TRAVAUX                    | PRESTATIONS RÉALISÉES                                                                                                       | MONTANT € H.T |
|--------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Saint-Witz         | Rue de Montmélian                   | Réhabilitation de 175 mètres de réseau de collecte des eaux usées et de 172 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales | 698 215,31 €  |
| Bonneuil-en-France | Rue Pont Yblon                      | Réhabilitation de 169 mètres de réseau de collecte des eaux usées et reprise de 17 branchements particuliers                | 443 645,03 €  |
| Bonneuil-en-France | Rue Pont Yblon / chemin de la piste | Réhabilitation par chemisage de 33 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales                                          | 8 721,97 €    |
| Saint-Witz         | Chemin des Marais                   | Réhabilitation par chemisage de 307 mètres de réseau de transport des eaux usées                                            | 37 091,24 €   |
| Le Thillay         | Avenue Henri Dunant                 | Réhabilitation par chemisage de 395 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales                                         | 81 173,33 €   |
| Goussainville      | Avenue Paul Vaillant Couturier      | Réhabilitation par chemisage de 61 mètres de réseau de collecte des eaux pluviales                                          | 14 599,07 €   |
| Le Mesnil-Aubry    | Rue de Paris                        | Pose d'une manchette sur une canalisation d'eaux pluviales                                                                  | 4 834,00 €    |
| Saint-Witz         | Rue du Gué Malaye                   | Réhabilitation par chemisage de 363 mètres de réseau de transport des eaux usées                                            | 45 416,04 €   |

### RÉGULARISATION FONCIÈRE DES CANALISATIONS

Certaines canalisations publiques sont installées sur des terrains privés. La collectivité qui a réalisé la canalisation et qui l'exploite doit alors obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain traversé par l'ouvrage.

Dans cette éventualité, l'autorisation du propriétaire peut être formalisée par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation. Celle-ci est un acte conventionnel permettant à la collectivité d'intervenir sur un terrain privé pour toute opération d'entretien courant ou en cas d'urgence (effondrement, engorgement). La servitude permet aussi la parfaite information des propriétaires successifs du terrain.

### DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'existence d'un réseau très développé de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales est bien entendu une nécessité pour recueillir ces eaux et les acheminer, qui à la station de dépollution des eaux usées, qui à la rivière.

Néanmoins, une canalisation, soumise notamment aux agressions des effluents qui y transitent et des sols qui l'entourent, ainsi qu'aux charges qui s'exercent de par la circulation routière par exemple, se dégrade dans le temps.

Afin de prévenir les dysfonctionnements liés à ces dégradations et de fait bien souvent des désagréments aux usagers, le SIAH a mis en place depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à connaître « en temps réel » l'état de son réseau.

Une des plus anciennes actions est la mise en place, au début des années 2000, de points de mesure (hauteur, vitesse) dans les canalisations, de manière à mieux connaître les débits transitant dans lesdits collecteurs, et surtout d'en voir l'évolution dans le temps. La réalisation d'études de diagnostics en fait également partie, associée à des programmes ambitieux de passages de caméras dans les canalisations.

Ces approches préventives permettent également de mettre en place des politiques prospectives en matière de renouvellement des réseaux, gages de lissage des investissements et donc de maîtrise des impacts financiers sur la facture d'eau et les impôts fonciers, sources essentielles des recettes du SIAH dans les domaines respectifs des eaux usées et des eaux pluviales.

L'ensemble de ces informations, structurelles ou liées à la gestion des ouvrages, est reporté dans un Système d'Information Géographique (SIG), véritable base de données géographique et outil d'aide à la décision pour de nombreuses missions du SIAH.



Exemple d'images obtenues lors d'une inspection télévisée

## SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) fournit un référentiel de données consultable à différentes échelles superposant des couches patrimoniales relatives aux réseaux et aux ouvrages eaux pluviales et eaux usées, des couches relatives au milieu naturel (cours d'eau, zones humides...), à l'occupation humaine (parcs de loisir, activités économiques, industriels...), aux zonages réglementaires (cadastre, Schéma directeur d'Assainissement, périmètres de captage d'eau, zonages PLU...) impactant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Les données du SIG sont mobilisées notamment par la maîtrise d'œuvre des projets menés par le SIAH pour lutter contre les inondations et les pollutions, ainsi que lors des interventions de terrain pour faciliter

l'identification et la compréhension des désordres affectant les réseaux (montées en charge, pollutions, accumulations de dépôts, présence de gaz H<sub>2</sub>S, ...). La pérennité du système a nécessité le lancement d'un programme pluriannuel (2019-2023) d'actualisation et d'enrichissement de la base patrimoniale du SIAH, l'acquisition d'une nouvelle source de connaissance du relief du bassin versant (LIDAR) ainsi que le déploiement d'une base de données centralisée et d'une solution logicielle SIG utilisable en condition de mobilité sur le terrain.

L'ensemble de ces efforts va dans le sens d'une gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement qui est poursuivie en 2025 notamment avec l'intégration systématique en base de données des inspections télévisées par le SIG.

### MÉTROLOGIE

Plusieurs points de contrôle ont été installés depuis de nombreuses années sur les réseaux d'eaux usées. Ces équipements, qui nécessitent un entretien très fréquent et des compétences humaines spécialisées que possèdent le SIAH et les entreprises qui travaillent pour son compte sur ces sujets, permettent un suivi en temps réel des débits transitant dans les canalisations.

Dans le domaine plus spécifique des eaux usées, ces mesures, pendant les périodes nocturnes, permettent d'identifier les eaux de nappe qui s'infiltrent dans les canalisations lorsque ces dernières ne sont plus étanches. Par temps de pluie, ces points de mesure mettent en exergue les apports d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées, lesquels créent bien souvent des refoulements chez les usagers ou sur les voiries.

Les multiples applications de ces équipements pointus sont exploitées pour de nombreuses missions du SIAH, aussi bien en exploitation des réseaux qu'en maîtrise d'œuvre, en phase de conception des projets de réhabilitation ou de création de réseaux.

### MAÎTRISE DES INTRANTS NON DOMESTIQUES

#### BILAN DE LA DÉMARCHE :

Dans le cadre de sa mission de protection des cours d'eau et du fonctionnement de sa station de dépollution des eaux usées, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles.

Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux. L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble

des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

D'un point de vue opérationnel, la première étape de la démarche consiste en une visite diagnostic des installations d'assainissement de chaque entreprise afin de s'assurer de leur conformité tant dans leur conception (séparativité des réseaux, isolement du site en cas de pollution accidentelle, rétention des produits potentiellement dangereux pour l'environnement, etc.) que dans la qualité des effluents rejetés. Si cette qualité n'est pas compatible avec les caractéristiques admissibles dans les réseaux ou en entrée de station de dépollution, un dispositif de prétraitement peut alors se révéler nécessaire.

Si les investigations menées établissent que les installations d'assainissement ne sont pas conformes (dans leur conception et/ou dans la qualité des effluents rejetés), les services du SIAH assistent les entreprises pour la définition et la réalisation des travaux nécessaires à leur régularisation technique. Il est à noter que des aides financières peuvent être octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation de certains travaux. Le SIAH accompagne alors les entreprises pour la constitution des dossiers et met en place le lien avec l'AESN.

Ce programme d'actions a permis, à ce jour, de diagnostiquer 806 établissements, dont 612 étaient toujours en activité à fin 2025. Parmi ces derniers, 336 présentaient des installations d'assainissement non conformes. Au 31 décembre 2025, 149 contre-visites avaient été réalisées depuis le lancement de la démarche et 112 d'entre elles avaient permis d'attester de la bonne réalisation des travaux de mise en conformité préconisés dans des établissements toujours en activité.

À la fin de l'année 2025, le taux d'avancement de la régularisation technique atteint 33 %, contre 28 % en 2024.

### Avancement de la régularisation technique des établissements toujours en activité



En outre, pour être conformes, les entreprises doivent être titulaires d'un arrêté d'autorisation de déversements des eaux usées non domestiques en cours de validité. Le SIAH s'assure de cette conformité lors des diagnostics et assiste les établissements non conformes dans leur régularisation. Chaque établissement visité se voit attribuer un document permettant d'assurer la régularisation administrative de son rejet d'eaux usées en fonction de la qualité de celui-ci :

- S'il rejette des eaux usées autres que domestiques, un arrêté d'autorisation doit être délivré par la mairie en application de la réglementation en vigueur ;
- S'il ne rejette que des effluents assimilables à des rejets domestiques, une attestation de non-déversement d'eaux usées autres que domestiques est délivrée par le SIAH.

À fin 2025, 90 % des établissements visités, toujours en activité et rejetant des eaux usées non domestiques, possédaient un arrêté d'autorisation de déversement visé et exécutoire. Une quantification des impacts liés au non-respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales chez les établissements industriels est effectuée depuis 2015 sur la base des diagnostics réalisés.

Elle a permis de recenser :

- 28 771 m<sup>2</sup> de surfaces actives anormalement raccordées au réseau d'eaux usées, dont 21 717 m<sup>2</sup>

concernant des établissements toujours en activité ;

- une pollution rejetée dans le milieu naturel équivalente à 636 équivalents-habitants (EH), dont 567 EH provenant d'établissements toujours en activité.

Les travaux réalisés par les établissements diagnostiqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont permis de mettre en conformité 2 437 m<sup>2</sup>, soit un peu plus de 8 % de la surface active totale recensée, ainsi que 320 EH, soit 50 % de la pollution rejetée dans le milieu naturel recensée.

### ÉVOLUTION 2025

En 2025, les évolutions suivantes ont été apportées à la démarche :

- 13 nouveaux établissements ont été diagnostiqués et 11 établissements déjà diagnostiqués ont fait l'objet d'un second diagnostic afin d'actualiser leur arrêté d'autorisation de déversement ;
- 16 établissements ont réalisé les travaux prescrits par le SIAH ;
- 7 nouveaux arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques ont été délivrés et 2 arrêtés arrivés au terme de leur durée de validité ont été renouvelés ;
- 15 autorisations de déversement des eaux usées assimilées domestiques ont été délivrées au cours de l'année.

# DES VALEURS ANCRÉES

Travailler au SIAH, pour notre service public des rivières et de l'assainissement, c'est être, au quotidien, avec nos partenaires publics et privés :

- Réactif aux événements qui peuvent survenir à tout moment : inondations, pollutions des rivières
- Au service de l'habitant, qu'il s'agisse de sa protection contre les inondations ou du service que le SIAH lui rend chaque jour en matière d'assainissement.

C'est aussi, pour l'ensemble du personnel du syndicat, l'assurance de travailler dans des conditions de sécurité optimales : équipements, formation, culture du risque.

C'est enfin une culture d'équipe dont chaque nouvel arrivant s'imprègne dès le mois d'intégration qui lui permet de rencontrer, pendant ses quatre premières semaines au sein du SIAH, l'ensemble des services et de ses collègues. Cet esprit de convivialité et de solidarité n'a rien de trivial au quotidien mais reste un fondement même de notre action jour après jour car il conditionne le sens donné à nos missions et de fait le sens que chaque agent du SIAH donne à son travail.



RÉACTIV

TRANSPARENCE

SERVICE  
PUBLIC

ITÉ

QUALITÉ

DISPONIBILITÉ

1

2

3

4

5

6

7

8

## A L'HUMAIN : RESSOURCE ESSENTIELLE ET PRÉCIEUSE

L'entreprise, la collectivité, ne sont rien sans le facteur humain. Que la ressource soit à dominante manuelle ou intellectuelle, la valeur humaine est essentielle à l'épanouissement de chaque agent, dans un équilibre entre vies professionnelle et privée. Cet équilibre subtil suppose un engagement de tous les instants de l'ensemble de l'encadrement, et un degré de confiance élevé entre Élus et Direction d'une part, et l'ensemble des équipes d'autre part. La hiérarchie verticale a ses limites et seule une expression pleine et entière de chacun peut contribuer à optimiser les performances de chaque agent et de fait, de donner sa pleine mesure au travail collectif qui constitue le service public rendu.

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (H&S)

Les conditions de travail, qui plus est dans des métiers potentiellement dangereux comme dans l'assainissement, rendent les problématiques d'hygiène et de sécurité, particulièrement prégnantes dans le quotidien des équipes.

C'est pourquoi ces aspects ne souffrent que de peu de discussions quant aux moyens alloués pour préserver la santé des travailleurs, de ses intervenants extérieurs, et des usagers des ouvrages du SIAH.

En 2025, les actions ont principalement été axées sur les sujets suivants :

#### Mise en sécurité des sites techniques du SIAH pour un montant total de 114 076 € TTC :

- Remplacement des flexibles hydrauliques des vannes (3 Fontaines / Arnouville / Mangrove / Copin / Combattant / La Huguée)
- Mise en sécurité de l'accès à la vanne du bassin de retenue des Bourguignons 2 à Moisselles
- Remplacement des trappes du poste de relèvement des eaux usées Rue Francisco Ferrer à Garges-lès-Gonesses
- Mise en sécurité du poste de relèvement des eaux usées de Villeron
- Contrôle de conformité électrique des installations

**Equipements de protection individuelle et de protection collective pour un montant total de 23 375 € TTC.**  
**Formations H&S, pour un total de 28 597,10 € TTC**

- Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Formation COVADIS
- Formation Risques routiers
- Formation Gestes et postures
- Formation Gestes qui sauvent
- Formation Maniement des extincteurs
- Formation Amiante
- Formation Recyclage personnel non-électricien
- Formation Signalisation temporaire de chantier

### POLITIQUE DE FORMATION / SOCIALE

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste. Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service et des considérations budgétaires.

Le projet de formation établi au titre de l'année 2025 se traduit par plusieurs axes :

- Poursuivre l'optimisation structurelle des services pour en faciliter l'organisation.
- Maintenir les actions d'intégration des nouveaux agents pour optimiser le fonctionnement des services.
- Maintenir la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects hygiène et sécurité.

66 agents ont suivi au moins une action de formation sur l'année 2025.

Le nombre total de jours de formation est de 235.  
La fréquence d'action de formation par agent se traduit de la manière suivante :

- 1 action de formation pour 12 agents
- 2 actions de formation pour 24 agents
- 3 actions de formation pour 11 agents
- Au-delà de 3 actions pour 19 agents (comprenant du distanciel et du webinaire)

Le coût total des formations au titre de l'année 2025 est de 62 102,83 € TTC.

### TAUX D'ABSENTÉISME

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH ont un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 6 % en 2025. En 2025, au SIAH du Croult et du Petit Rosne, la part du temps perdu en

raison des absences (accident du travail, maternité, paternité, maladie ordinaire) est de 3,92 %. Sur le seul motif de la maladie ordinaire, le taux est ramené à 1,49 % ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.

### TÉLÉTRAVAIL

En 2025, le dispositif de télétravail a poursuivi son déploiement dans la continuité des années précédentes. Les modalités mises en place, reposant sur un maximum de deux jours hebdomadaires pour les postes éligibles, ont continué de répondre efficacement aux attentes des agents et aux exigences de l'organisation. Les retours recueillis confirment la pertinence de ce mode d'organisation, qui reste un levier pour concilier qualité de vie au travail, attractivité de l'emploi public et performance des services du SIAH.

## B LA RÉACTIVITÉ COMME MOT D'ORDRE

### DÉLAI DE PAIEMENT DES FACTURES EN 2025

A compter de la date de réception de la facture, le SIAH dispose de 20 jours pour certifier le service fait, liquider la facture et après émission du mandat opérer sa transmission au comptable public pour paiement, ce dernier ayant 10 jours pour régler la facture.

En 2025, le SIAH a reçu 2 648 factures. Leur durée moyenne de traitement s'est établie à 20 jours. La durée moyenne de certification était de 6 jours, le délai moyen de mandatement de 10 jours et le délai moyen de signature des mandats de 7 jours. Le délai maximal de paiement, fixé à 30 jours, a de nouveau été respecté en 2025.

### RÉPONSE AUX COURRIERS

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025, le SIAH a reçu 9 306 courriers. Parmi ceux-ci, 5 688 ont nécessité

une réponse, soit 61 % du total. Ils comprenaient notamment 2 647 factures (46,5 %), 1 801 demandes de procès-verbaux (31,7 %) et 334 demandes d'avis en matière d'urbanisme (5,9 %).

Au total, 117 plaintes ont été enregistrées, soit 2,06 % des courriers nécessitant une réponse. Parmi elles, 112 concernaient les finances, une relevait du domaine juridique, deux étaient relatives à des signalements de pollution et deux portaient sur des demandes de documents adressées aux ressources humaines.

Le SIAH dispose d'un outil dématérialisé et automatisé de gestion des plaintes. Celui-ci prévoit une relance par courriel en l'absence de réponse sous cinq jours, afin d'assurer la traçabilité des demandes et d'améliorer la réactivité du SIAH vis-à-vis des usagers.

## C LE DROIT, PARTIE INTÉGRANTE DE CHAQUE MÉTIER

Le droit public est particulièrement dense et son application à une structure comme le SIAH conduit à la mise en œuvre de moyens conséquents pour s'assurer que les actions engagées sont bien dans un cadre juridique connu et maîtrisé. La volonté de sensibiliser l'ensemble des agents aux aspects juridiques de leur métier, conduit à partager très largement parmi les services, l'analyse des textes susceptibles d'être applicables au SIAH.

### VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique consiste pour le SIAH à identifier toute nouvelle disposition juridique ou texte de droit à travers différentes sources d'informations sélectionnées.

Tous les textes et projets de textes applicables au SIAH sont recensés chaque mois et intégrés dans une base de suivi. La veille juridique prend en compte aussi bien les textes déjà publiés que ceux encore en cours d'élaboration. Un tri est ensuite effectué pour distinguer les textes à fort impact de ceux à portée plus informative. Dans tous les cas, chaque texte fait l'objet d'une analyse, d'une fréquence de révision définie et de la création d'indicateurs de suivi.

Plus précisément, deux types de textes existent :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

En 2025, 201 textes ont été identifiés et intégrés dans la veille juridique. Parmi ces textes, 43 textes ont fait l'objet d'une diffusion à titre informatif aux agents du SIAH, et 158 ont été recensés comme devant faire l'objet d'une analyse par les services.

Sur ces 201 textes identifiés en 2025, 20 textes revêtaient une importance particulière pour le SIAH, se mesurant au regard des enjeux concernés par les textes et/ou des obligations qui vont peser sur le SIAH.

### LE SAGE COMME OUTIL

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie, est bien plus que les documents qui le composent.

Approche réglementaire s'il en est, de par l'existence d'un Règlement et d'un Plan D'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un SAGE est également une démarche politique permettant à l'ensemble des acteurs de l'Eau d'un territoire, de se connaître, d'échanger, et de travailler ensemble pour le bien de l'Eau.

L'approbation le 20/01/2020 par arrêté préfectoral, après de nombreuses années d'élaboration, est très favorable à l'application sur le territoire d'exercice du SIAH, de règles fortes en faveur de la protection des eaux superficielles et des ressources, constituant un outil réglementaire essentiel pour la mise en œuvre des politiques propres au SIAH.

# D L'ÉVALUATION PERMANENTE ET LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

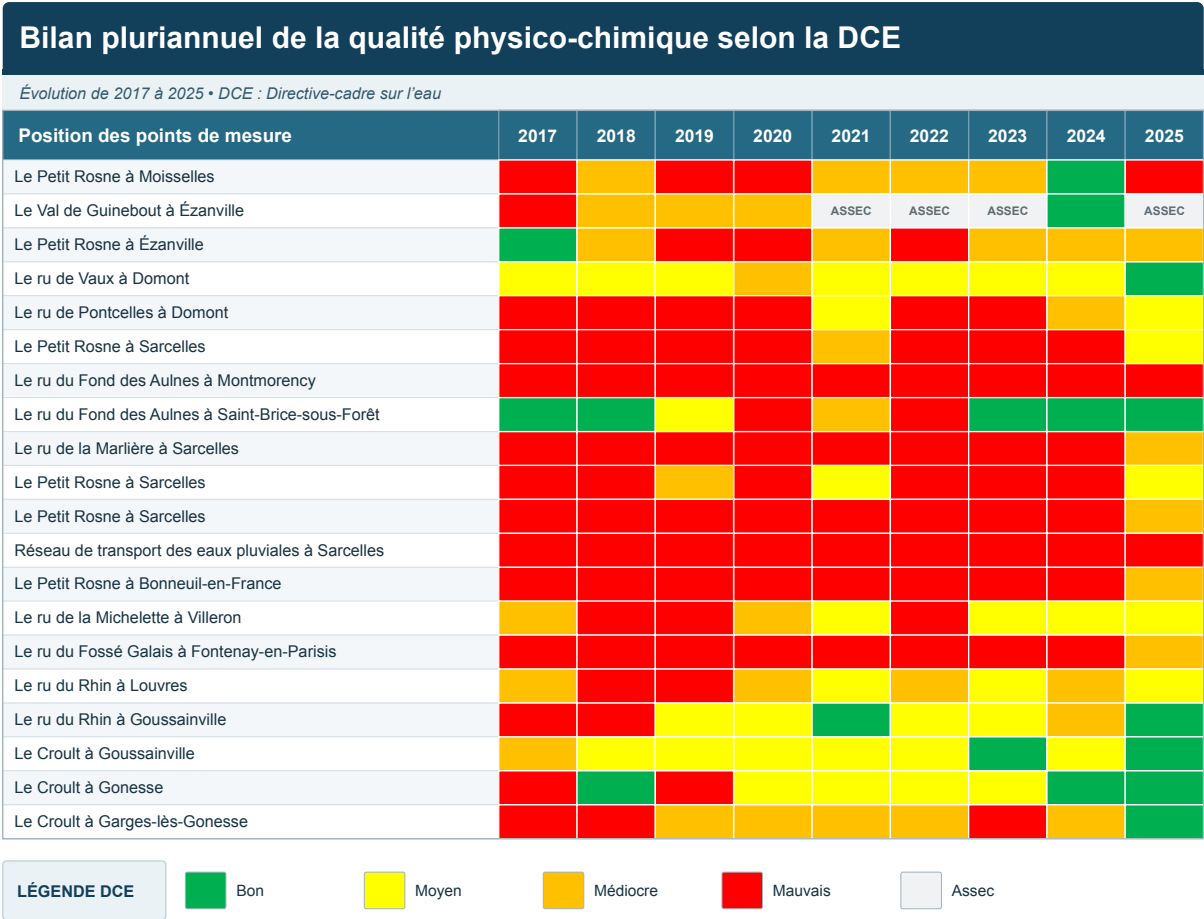
Le SIAH étant le garant de dépenses d'argent public, il se doit d'exercer une réelle transparence vis-à-vis de l'usager par rapport à ses actions et à l'efficacité de celles-ci. C'est ainsi que des mesures très précises sont réalisées sur la qualité de l'eau de nos rivières et sur la composition des écosystèmes que nous créons dans le cadre de nos projets de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides.

## RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le Petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend

sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur 20 stations de mesure : 13 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur celui du Croult. En 2025, le suivi a reposé sur deux campagnes de prélèvements menées en conditions de basses



eaux. Les résultats physico-chimiques sont présentés dans le tableau ci-dessous. 30 % des stations sont classées en bonne qualité et 65 % entre les catégories « moyenne » et « mauvaise », principalement du fait de concentrations élevées en nitrites et en ammonium. La station du Val de Guinebout, à Ézanville, n'a pas pu être prélevée, le cours d'eau étant à sec lors des deux campagnes.

On peut observer une tendance à l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau, un peu plus visible sur le bassin versant du Croult. Attention toutefois, le bilan 2025 n'est basé que sur 2 campagnes, contrairement aux années précédentes pour lesquelles 4 campagnes ont été réalisées. Les mesures des prochaines années pourront confirmer ou pas, cette tendance à l'amélioration.

### SUIVI SCIENTIFIQUE

Le SIAH poursuit, depuis 2019, sa collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France, pour réaliser un suivi complet de la zone et ainsi réaliser des inventaires naturalistes précis et complets sur le site de la zone d'expansion humide du Vignois à Gonesse, sur le Croult.

En 2025, plusieurs interventions ciblées ont été menées afin de limiter la fermeture progressive des milieux. Un quart de la roselière a été fauché dans le cadre d'un programme d'entretien réparti sur quatre ans, permettant de renouveler la végétation tout en maintenant en permanence des zones refuges pour la faune. Des saules ont également été coupés dans les secteurs où leur développement menaçait les roselières et réduisait les surfaces en eau. Les produits issus de ces travaux ont été réemployés directement sur le site pour constituer une haie de Benjes et des fagots de saules. Ces aménagements offrent de nouveaux abris aux insectes, aux oiseaux et à la petite faune tout en évitant l'évacuation des rémanents.

Les observations réalisées en 2025 confirment l'intérêt écologique du Vignois. Les inventaires ont recensé 15 espèces de libellules et demoiselles, dont l'Aesche isocèle, classée vulnérable en Île-de-France, ainsi que 20 espèces de papillons, parmi lesquelles l'Azuré bleu céleste, découvert cette année sur le site. Dix espèces d'orthoptères, 36 espèces d'oiseaux et cinq espèces ainsi que deux complexes d'espèces de chauves-souris ont également été identifiés. Depuis le début des suivis, 86 espèces d'oiseaux et 31 espèces d'odonates ont été observées au Vignois. Ces résultats soulignent l'importance d'une gestion différenciée, capable d'accompagner la maturation naturelle du site tout en conservant une mosaïque de prairies, de roselières et de milieux ouverts.

### UNE COLLECTIVITÉ TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

#### Associations / Fédérations auxquelles le SIAH adhère :

- AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat).
- ARCEAU (Association Recherche-collectivités dans le domaine de l'Eau en Île-de-France)
- ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) – Présidence de la Commission Ressources en Eau et Milieux Aquatiques (CREMA) / participation au groupe de travail sur l'apport des sciences humaines et sociales dans la réhabilitation des petites rivières urbaines.
- FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies)
- FSTT (France Sans Tranchée Technologies)

## Écoles :

- Présence au Bureau de département Génie urbain de l'Université de technologie de Compiègne (UTC) : 11 juillet 2025
- École nationale des Ponts et Chaussées : 22 octobre 2025 – « Politiques publiques de protection des milieux aquatiques : des instruments variés et complexes de prévention et de restauration de la qualité des cours d'eau »
- École nationale des Ponts et Chaussées : 12 décembre 2025 – Colloque interdisciplinaire sur les sources urbaines de substances biocides : « La DERU 2, les micropolluants, un sujet interconnecté »
- Université Paris Nanterre – Cours du Master-Gedelo : 17 décembre 2025 – « Les hydrosystèmes saisis par la maîtrise d'œuvre – Normes juridiques, cultures professionnelles et conduite de projet »

## Médias :

- Télérama, 4 juillet 2025, « Cinq rivières oubliées d'Île-de-France, pour des balades à vélo à contre-courant ».
- Aquagir – Banque des Territoires, 22 juillet 2025, « Garges-lès-Gonesse (95) : une chaleur verte pour un territoire plus juste ».
- Aquagir – Banque des Territoires, 23 juillet 2025, « Bonneuil-en-France (95) : un nouveau parcours pédagogique à la station du SIAH ».
- La Gazette des communes – Club Techni.Cités, 1<sup>er</sup> septembre 2025, « La restauration des rivières urbaines, c'est l'affaire de tous ! ».
- Actu-Environnement, 7 octobre 2025, « La réhabilitation d'une rivière ne peut pas être un copier-coller d'un projet à un autre ».

## Interventions et présence sur le terrain :

- IAURIF – Webinaire Renaturation consacré au projet FAR (« Fictions d'anticipation de renaturation »), 24 mars 2025 : « La renaturation de rivière, une opération technique, des enjeux humains » – Retour d'expérience du SIAH
- Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI), 13 mai 2025 : « Les SafN au service de l'aménagement du territoire, retour d'expérience du SIAH »
- Colloque ASTEE, 13 mai 2025 – « Vers des rivières urbaines partagées : quand les Sciences Humaines et Sociales enrichissent la restauration écologique ». Intervention du SIAH : « Vers une meilleure intégration des attentes et craintes des usagers et riverains de projets de restauration de milieux aquatiques. De l'arrivée des Sciences Humaines et Sociales dans la gestion de projet : 30 ans de (r)évolution culturelle au SIAH »
- Conférence IdealCO, 22 mai 2025 : « Mettre en place une zone d'expansion de crue multifonctionnelle »
- Victoires de l'investissement local – FRTP, 3 juin 2025 : « L'extension de la STEP de Bonneuil-en-France : d'une unité de traitement des eaux usées à un acteur de la transition énergétique locale »
- Carrefour des gestions durables de l'eau – Dijon, 3 juillet 2025 : « La maîtrise des eaux de ruissellement non urbaines : une mission orpheline ? » Intervention du SIAH : « Le ruissellement non urbain, élément de la prévention des inondations » – Retour d'expérience du SIAH
- Assises des énergies renouvelables – ADEME, 18 septembre 2025, en partenariat avec Anne-Sophie Frarier, ville de Garges-lès-Gonesse : « Création d'un réseau de chaleur alimenté par une géothermie profonde au Dogger et récupération de chaleur sur les eaux usées d'une station d'épuration » – Retour d'expérience de la ville de Garges-lès-Gonesse.



# DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

**Qu'ils soient réglementaires ou internes aux services, les indicateurs utilisés au sein du SIAH sont là pour être utiles !**

**Parce qu'il est indispensable, en tant que service public, de pouvoir évaluer l'efficacité en temps réel et sur des échelles de temps pertinentes, les politiques publiques qui sont mises en place, afin de réagir le cas échéant, de manière transparente, si les directions prises se révèlent inopportunes.**

**Parce qu'il est indispensable d'évaluer la qualité et la quantité du travail effectué par chaque service, par chaque agent, afin d'anticiper les pratiques sociétales (évolution de la consommation d'eau potable, réutilisation de l'eau de pluie, ...), contextuelles (évolution socio-économique d'un territoire), voire techniques (évolution du traitement de la station de dépollution des eaux usées).**



1

2

3

4

5

6

7

8

| Code indicateur                                                                            | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                    |                                                                              |                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | Présentation du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                              |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | cf. partie 1                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | Mode de gestion du service :                                                                                                                                                                                                                                                                            |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | régie                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                    |                                                                              |                                               |
| D.201.0                                                                                    | Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées                                                                                                                                                                                                                     |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | En 2025, la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est estimée à 250 010 habitants                                                                                                                                                                                               |                    |                                                                              |                                               |
| D.202.0                                                                                    | Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels                                                                                                                                                                                                                                          |                    |                                                                              |                                               |
| En 2025, 292 353 équivalents-habitants (EH) ont été traités par la station de dépollution. | Société                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Commune            | Activité                                                                     | Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation |
|                                                                                            | JIB                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | GARGES-LÈS-GONESSE | Découpage et transformation de matières souples, semi-rigides et alvéolaires | 03/02/2025                                    |
|                                                                                            | DUPLI PRINT                                                                                                                                                                                                                                                                                             | DOMONT             | Pré-presse                                                                   | 24/02/2025                                    |
|                                                                                            | BABYLONE (EURHOTEL)                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ARNOUVILLE         | Hôtel                                                                        | 14/03/2025                                    |
|                                                                                            | BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIÈRE                                                                                                                                                                                                                                                                        | GONESSE            | Blanchisserie                                                                | 06/05/2025                                    |
|                                                                                            | EVAFLOR                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | GARGES-LÈS-GONESSE | Fabrication de parfums                                                       | 06/05/2025                                    |
|                                                                                            | SARCELLES ÉNERGIE                                                                                                                                                                                                                                                                                       | SARCELLES          | Production de chauffage urbain                                               | 06/05/2025                                    |
|                                                                                            | FB GARAGE DES ÉCOLES                                                                                                                                                                                                                                                                                    | ÉZANVILLE          | Commerce de véhicules légers                                                 | 11/09/2025                                    |
|                                                                                            | GOLF DE DOMONT                                                                                                                                                                                                                                                                                          | DOMONT             | Association sportive – Golf                                                  | 11/09/2025                                    |
|                                                                                            | BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIÈRE                                                                                                                                                                                                                                                                        | GONESSE            | Blanchisserie                                                                | 04/12/2025                                    |
|                                                                                            | Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :                                                                                                                                                                                                                                                      |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | 135 km                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants                                                                                                                                                         |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | cf. partie 4                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                    |                                                                              |                                               |
| D.203.0                                                                                    | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration                                                                                                                                                                                                                                                       |                    |                                                                              |                                               |
|                                                                                            | La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France s'élève à 3 128 tonnes de matières sèches en 2025. Produites à différentes étapes du traitement, ces boues sont traitées sur le site, puis valorisées par co-compostage avec des déchets verts. |                    |                                                                              |                                               |

| Code indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                |          |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|--------------|
| TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
| Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
| <p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable.</p> <p>On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées.</p> <p><i>(cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2025).</i></p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
| Présentation d'une facture d'assainissement (Bonneuil-en-France)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | PRIX UNITAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                       | BASE 120 M³ HT | TVA %    | TTC          |
| DISTRIBUTION DE L'EAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
| Abonnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 49,56 €                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 49,56 €        | 5,5 %    | 52,29 €      |
| Consommation annuelle – part distributeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1,1749 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 140,988 €      | 5,5 %    | 148,74 €     |
| Part SMAEP Tremblay                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 0,3240 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 38,88 €        | 5,5 %    | 41,02 €      |
| Redevance de prélèvement de l'AESN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0,0560 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 6,72 €         | 5,5 %    | 7,09 €       |
| COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
| Redevance communale – collecte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0,7500 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 90,00 €        | 0 %      | 90,00 €      |
| Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0,0300 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3,60 €         | 10 %     | 3,96 €       |
| Redevance syndicale de transport et de traitement des eaux usées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1,5000 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 180,00 €       | 0 %      | 180,00 €     |
| ORGANISMES PUBLICS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
| Redevance sur la consommation d'eau potable – AESN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0,4600 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 55,20 €        | 5,5 %    | 58,24 €      |
| Redevance pour performance des réseaux d'eau potable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 0,0200 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2,40 €         | 5,5 %    | 2,53 €       |
| Voies navigables de France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 0,0150 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1,80 €         | 5,5 %    | 1,90 €       |
| Soutien d'étiage – EPTB Seine Grands Lacs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0,0082 €/m³                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0,984 €        | 5,5 %    | 1,04 €       |
| TOTAL ANNÉE N                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 570,132 € HT   | 16,669 € | 586,80 € TTC |
| INDICATEURS DE PERFORMANCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                |          |              |
| P.201.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées                                                                                                                                                                                                                                         |                |          |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 98%                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                |          |              |
| P.204.3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006                                                                                                                                                |                |          |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005. |                |          |              |

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

|         |                                                                                                                                                           |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P.206.3 | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation                                                    |
|         | 100 %                                                                                                                                                     |
| P.251.1 | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers                                                                                             |
|         | 0 demande pour 1 000 habitants desservis                                                                                                                  |
| P.252.2 | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau                                            |
|         | Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01                                                                                                        |
| P 253.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées                                                                                       |
|         | 0,42 %                                                                                                                                                    |
| P 254.3 | Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau : 99 % |

## CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES JOURNALIÈRES

| Paramètres           | Concentration maximale en mg/l | Concentration rédhibitoire en mg/l | Rendement d'élimination minimum |
|----------------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| MES                  | 35                             | 70                                 | 90%                             |
| DB05                 | 25                             | 50                                 | 90%                             |
| DCO                  | 90                             | 180                                | 85%                             |
| NTK                  | 8                              | 25                                 | 85%                             |
| N – NH4              | 5                              | 20                                 | 80%                             |
| Phosphore Total (Pt) | 2                              | 5                                  | 70%                             |

## CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES ANNUELLES

| Paramètres           | Concentration maximale en mg/l | Concentration rédhibitoire en mg/l | Rendement d'élimination minimum |
|----------------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Azote Total (NGL)    | 10                             | Sans objet                         | 70%                             |
| Phosphore Total (Pt) | 1                              | Sans objet                         | 80%                             |

|         |                                                                                                 |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P 255.3 | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées  |
|         | Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120                         |
| P 256.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité                                               |
|         | cf. pages 09 à 10                                                                               |
| P 257.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente                                     |
|         | Indicateur non disponible                                                                       |
| P 258.1 | Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation |
|         | 0 %                                                                                             |

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ;  
montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions générales pour le financement des travaux  
Eaux pluviales : montant des travaux = 6 000 246 € ; montant des subventions des collectivités = 319 419 €, chiffres au 31/12/2025.  
Eaux usées : montant des travaux = 16 039 984 € ; montant des subventions des collectivités = 2 266 101 €, chiffres au 31/12/2025.

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice (capital/intérêts)

Encours de la dette : eaux pluviales = 759 999 € ; eaux usées = 83 380 139 €, chiffres au 31/12/2025.  
Annuités de remboursement (capital/intérêts) : eaux pluviales = 587 044 € ; eaux usées = 5 275 679 €, chiffres au 31/12/2025

Montant des amortissements

6 202 125 €, chiffre au 31/12/2025

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

| Compétence | Intercommunalité | Localisation                            | N° opération | Libellé source                                                                                     | 2025           | 2026           | 2027        | 2028        |
|------------|------------------|-----------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|-------------|
| GEMAPI     | CAPV             | Bouffemont                              | GBOUF528A    | BOUFFEMONT - renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP |                | 50 000 €       | 50 000 €    | 1 200 000 € |
| GEMAPI     | CAPV             | Ezanville                               | GEZAN538     | EZANVILLE -Etudes renaturation du Petit Rosne Parc Chinois                                         |                | 50 000 €       | 50 000 €    | 50 000 €    |
| GEMAPI     | CAPV             | Ezanville                               | GEZAN538A    | EZANVILLE -Travaux renaturation du Petit Rosne Parc Chinois                                        |                |                |             | 1 000 000 € |
| GEMAPI     | CAPV             | Moisselles                              | GMOIS509     | MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne                                                           | 57 338,75 €    | 738 531,95 €   | 300 000 €   | 600 000 €   |
| GEMAPI     | CAPV             | Moisselles                              | GMOIS509A    | MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne                                                           | 45 €           |                |             |             |
| GEMAPI     | CAPV             | Montmorency /<br>Saint-Brice-sous-Forêt | GMONST425    | MONTMORENCY - ST BRICE S/F -Etudes de rentauration du ru du Fonds des Aulnes                       | 41 020,56 €    | 133 049,91 €   | 50 000 €    |             |
| GEMAPI     | CAPV             | Montmorency /<br>Saint-Brice-sous-Forêt | GMONST425A   | MONTMORENCY - ST BRICE S/F - Travaux de renaturation du ru du fonds des aulnes                     |                | 1 500 000 €    | 1 500 000 € |             |
| GEMAPI     | CAPV             | Saint-Brice-sous-Forêt                  | GSBST529B    | Saint-Brice-sous-Forêt- Renaturation du cours d'eau dans le bassin ru des Champs                   |                |                |             | 230 000 €   |
| GEMAPI     | CAPV / CARPF     | Ézanville /<br>Fontenay-en-Parisis      | GEZF0527     | Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay                                     | 864 €          | 485 648 €      |             |             |
| GEMAPI     | CARPF            | Arnouville                              | GARN489C     | ARNOUVILLE - réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides      | 47 880,40 €    | 191 639,20 €   | 1 000 000 € | 4 000 000 € |
| GEMAPI     | CARPF            | Arnouville                              | GARN489D     | ARNOUVILLE - Reméandrage du Croult au droit de la NEF                                              | 121 244,96 €   | 354 297,31 €   | 2 030 000 € | 2 030 000 € |
| GEMAPI     | CARPF            | Bonneuil-en-France                      | GBONFR505    | BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP                                      | 8 178,26 €     | 537 027,61 €   | 2 500 000 € |             |
| GEMAPI     | CARPF            | Bonneuil-en-France                      | GBONFR505B   | BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP Butte                                | 1 253 500,64 € | 1 026 598,96 € |             |             |
| GEMAPI     | CARPF            | Ecouen                                  | GECOU146B    | ECOUEN - Mise séc. ouvr. régul bassin -les réserves de Chauffour                                   | 981,60 €       |                |             |             |
| GEMAPI     | CARPF            | Ecouen                                  | GECOU521     | ECOUEN - Etude et travaux renaturation Petit Rosne                                                 |                | 50 000 €       | 50 000 €    | 50 000 €    |
| GEMAPI     | CARPF            | Gonesse                                 | GGONE518     | GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois                                                       | 5 863,74 €     | 3 517 492,13 € |             |             |
| GEMAPI     | CARPF            | Goussainville                           | GGOUS495A    | GOUSSAINVILLE - Ouverture Croult Vieux Pays                                                        | 3 454,80 €     | 22 760 €       | 2 800 000 € |             |
| GEMAPI     | CARPF            | Goussainville                           | GGOUS536     | GOUSSAINVILLE - Etude et travaux extension bassin de retenue des Pré de la Motte                   |                | 50 000 €       | 100 000 €   | 100 000 €   |
| GEMAPI     | CARPF            | Goussainville                           | GGOUS537     | GOUSSAINVILLE- Etude et travaux renaturation du Croult Trou du Diable                              |                |                | 50 000 €    | 100 000 €   |
| GEMAPI     | CARPF            | Le Thillay                              | GLETH495     | LE THILLAY - lutte/inondations milieu naturel EP                                                   | 12 684,98 €    | 124 838 €      | 50 000 €    |             |
| GEMAPI     | CARPF            | Louvres                                 | GLOUV475A    | LOUVRES - Etude de MOE pour les travaux de renaturation du ru du Rhin Ferme secrétain              |                |                | 50 000 €    | 50 000 €    |

| Compétence                       | Intercommunalité | Localisation       | N° opération | Libellé source                                                                                                                              | 2025         | 2026           | 2027        | 2028      |
|----------------------------------|------------------|--------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|-------------|-----------|
| GEMAPI                           | CARPF            | Louvres            | GLOUV510A    | LOUVRES - Travaux pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville                                              |              | 50 000 €       | 800 000 €   |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Louvres            | GLOUV510B    | LOUVRES - Travaux d'éradication de la renouée du Japon pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville         |              | 500 000 €      |             |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Sarcelles          | GSARC504     | SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu nat.                                                                             | 44 939,47 €  | 103 145,73 €   | 2 000 000 € |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Sarcelles          | GSARC514A    | SARCELLES - réhabilitation dalle de couverture du Petit Rosne                                                                               | 272 430,42 € |                |             |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Sarcelles          | GSARC515     | SARCELLES - Travaux renaturation Petit Rosne domaine Cèdres                                                                                 |              | 50 000 €       |             |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Sarcelles          | GSARC515A    | SARCELLES - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres                                                                                     | 461 767,51 € | 2 621 011,85 € |             |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Sarcelles          | GSARC516     | SARCELLES - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville | 20 745,71 €  | 251 994,59 €   | 100 000 €   | 50 000 €  |
| GEMAPI                           | CARPF            | Vemars             | GVEM488      | VEMARS - Etudes lutte contre les inondations amont Vemars                                                                                   | 745,20 €     | 10 093,85 €    |             |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Vemars             | GVEM488C     | VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Bassin de la Michelette                                                    |              |                | 50 000 €    |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Vemars             | GVEM488D     | VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Fosses aux Boucs                                                           | 468 720,38 € | 9 806,34 €     |             |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Vemars             | GVEM488E     | VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Ecu d'Or                                                                   | 954,72 €     | 1 000 000 €    |             |           |
| GEMAPI                           | CARPF            | Villeron           | GVILL529A    | VILLERON - Renaturation du cours d'eau dans le bassin de retenue                                                                            | 2 695,08 €   | 410 000 €      |             |           |
| GEMAPI                           | CCPF             | Baillet-En-France  | GBAIL465B    | BAILLET EN FRANCE - restauration du rû de Montsoul                                                                                          |              | 27 822 €       |             |           |
| GEMAPI                           | SIAH             | Territoire SIAH    | GSIAH        | Petits travaux de rivière                                                                                                                   |              | 150 000 €      | 150 000 €   | 150 000 € |
| GEMAPI                           | SIAH             | Territoire SIAH    | GSIAH        | Travaux divers sur compétence GEMAPI                                                                                                        | 174 584,38 € | 313 798,40 €   | 300 000 €   | 300 000 € |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0207     | ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP rue Robespierre                                                                                    |              | 46 717,20 €    |             |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0210     | ARNOUVILLE - Rue Léon Blum suppression regards                                                                                              | 432 €        | 220 000 €      |             |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0216     | ARNOUVILLE - Extension du réseau d'eaux pluviales rue du Cottage                                                                            |              |                | 10 000 €    | 300 000 € |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0227     | ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP rue Saint Just                                                                                     |              |                | 200 000 €   |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0280     | ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP avenue Henri Barbusse (entre Robespierre et rue Jean Jaurès)                                       |              |                |             | 20 000 €  |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0288     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EP rue de la Bassée à la ferme des Condos                                                                         |              |                |             | 150 000 € |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0311     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EP rue Robert Gourier                                                                                             |              |                | 100 000 €   |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Arnouville         | CARN0312     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EP avenue Daubigny                                                                                                |              |                | 100 000 €   |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Bouqueval          | CBOUQ186     | BOUQUEVAL - Réhabilitation réseaux EP rue Orgueilleuse                                                                                      |              | 289,80 €       |             |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Garges-Les-Gonesse | CGARG120     | GARGES les G - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier                                                        |              |                | 20 000 €    | 600 000 € |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Garges-Les-Gonesse | CGARG121     | GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP avenue de Stalingrad                                                                               | 225 645,82 € | 19 435,19 €    |             |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Garges-Les-Gonesse | CGARG168     | GARGES les G - Réhab. réseaux EP ILOT 10                                                                                                    |              | 91 920,64 €    |             |           |

| Compétence                       | Intercommunalité | Localisation       | N° opération | Libellé source                                                                                    | 2025         | 2026         | 2027      | 2028      |
|----------------------------------|------------------|--------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------|-----------|
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Garges-Les-Gonesse | CGARG177     | GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP Rue Danielle Casanova                                    |              | 615,26 €     |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Garges-Les-Gonesse | CGARG197     | GARGES les G - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Division Leclerc          |              |              | 100 000 € |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Garges-Les-Gonesse | CGARG198     | GARGES les G - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du colonel Fabien                  | 3 547,20 €   | 1 623,36 €   |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Gonesse            | CGONE143     | GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Claret                                  |              | 100 000 €    |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Gonesse            | CGONE193     | GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Saint Nicolas                           | 7 158 €      |              |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Gonesse            | CGONE213     | GONESSE - Réhabilitation du réseau EP rue des Cressonnières                                       | 11 184,85 €  | 223,69 €     |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Gonesse            | CGONE294     | GONESSE - Réhabilitation du réseau Eprue de la ferme Saint Simon                                  |              |              |           | 10 000 €  |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Gonesse            | CGONE82      | GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Sources, Vignois et Prairie           |              |              | 300 000 € | 500 000 € |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Goussainville      | CGOUS138     | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Robert salengro               |              |              | 300 000 € |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Goussainville      | CGOUS214     | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Robert Moïnon                       | 4 154,87 €   | 157 428 €    |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Goussainville      | CGOUS224     | GOUSSAINVILLE - Gestion intégrée des Ep Pole Gare                                                 |              | 570 000 €    | 200 000 € |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Goussainville      | CGOUS226     | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Clément et Lucien Mathéron          |              |              | 10 000 €  | 300 000 € |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Goussainville      | CGOUS275     | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Seyes                               |              |              |           | 10 000 €  |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Le Thillay         | CLETH169     | LE THILLAY - Extension rue des Soeurs Colombes                                                    | 13 415,26 €  |              |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Louvres            | CLOUV105A    | LOUVRES EP quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)                                           | 2 569,49 €   |              |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Louvres            | CLOUV105B    | LOUVRES - rés. EP quartier le Gd Bouteiller (Provence)                                            | 2 860,21 €   | 4 216,01 €   |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Roissy-en-France   | CROIS265     | ROISSY-EN-France - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Charles de Gaulle             |              |              |           | 10 000 €  |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Saint-Witz         | CSTWI179     | SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EP secteur Montmélian                                     | 443 637,36 € | 402 996,74 € |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Sarcelles          | CSARC118     | SARCELLES - rés comm EP rue de Miraville                                                          | 755,15 €     |              |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Sarcelles          | CSARC148     | SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Moulin à vent                        | 5 471,08 €   |              |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Sarcelles          | CSARC149     | SARCELLES - Réhabilitation réseaux EP rue Montfleury                                              | 662 342,48 € |              |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Sarcelles          | CSARC150     | SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue général de gaulle et Pierre Brossolette | 39 733,45 €  | 902 004 €    |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Sarcelles          | CSARC171     | SARCELLES - Extension EP rue Maryse Bastien                                                       |              | 228 000 €    |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Sarcelles          | CSARC194     | SARCELLES - Dévoïement EP EU CC My place                                                          |              | 224 260,05 € |           |           |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE | CARPF            | Sarcelles          | CSARC202     | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri                          | 12 646,76 €  | 610,80 €     |           |           |

| Compétence                        | Intercommunalité | Localisation           | N° opération | Libellé source                                                                                                                  | 2025         | 2026           | 2027        | 2028        |
|-----------------------------------|------------------|------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|-------------|-------------|
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Sarcelles              | CSARC202A    | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri 2ème tranche                                           |              | 145 000 €      |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Sarcelles              | CSARC215     | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Carnot et du docteur Galvani                                        |              |                | 300 000 €   |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Sarcelles              | CSARC318     | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Division Leclerc                                           |              |                | 200 000 €   |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Villiers-le-Bel        | CVILB204     | VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2                                   |              | 1 058,95 €     |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | CVILB129     | VILLIERS LE BEL - Extension rue Gournod                                                                                         |              | 384 392,88 €   |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | CVILB131     | VILLIERS LE BEL - Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière |              |                | 500 000 €   | 500 000 €   |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | CVILB133     | VILLIERS LE BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches                                    |              | 187 635,60 €   |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | CVILB134     | VILLIERS LE BEL - Rés comm EP quartier des Gélinières                                                                           |              | 55 464 €       |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | CVILB184     | VILLIERS LE BEL - NPNRU Village                                                                                                 | 11 083,88 €  | 488 916,12 €   | 300 000 €   | 200 000 €   |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CCPF             | Baillet-En-France      | CBAIL111     | BAILLET EN France - Rue du Néflier                                                                                              | 21 498,57 €  |                |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CCPF             | Mareil-en-France       | CMARE317     | MAREIL-EN-France- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Saule Baudin                                                    |              |                | 200 000 €   |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CCPF             | Montsoult              | CMONST298    | MONTSOULT - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Beauvais                                                           |              |                |             | 10 000 €    |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | CCPF             | Villaines-sous-Bois    | CVISB321     | VILLAINES-SOUS-BOIS- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue d'Attainville                                                |              |                | 150 000 €   |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE  | SIAH             | Territoire SIAH        | CSIAH        | Travaux divers sur compétence Collecte                                                                                          | 745 382,41 € | 1 011 028,51 € | 970 000 €   | 1 220 000 € |
| EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT | CAPV             | Saint-Brice-sous-Forêt | TSTBR478B    | ST BRICE SOUS FORET- Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch                                          |              |                |             | 600 000 €   |
| EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT | CARPF            | Arnouville             | TARN0525     | ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT                                                 | 7 866,22 €   | 1 855,98 €     |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT | CARPF            | Le Thillay             | TLETH544     | LE THILLAY - Réhab. rés EP proximité Place du 8 mai                                                                             |              |                | 1 000 000 € |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | TVILB429V1   | VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon                                                                | 628 066,07 € | 3 615,81 €     |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | TVILB429V2   | VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon                                                                | 0 €          | 103 112,20 €   |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT | CARPF            | Villiers-Le-Bel        | TVILB531     | VILLIERS LE BEL- Dévoisement des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales boulevard Allende                                      | 8 938,68 €   | 700 000 €      |             |             |
| EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT | SIAH             | Territoire SIAH        | TSIAH        | Travaux divers sur compétence Transport                                                                                         | 141 215,68 € | 248 136,91 €   | 220 000 €   | 220 000 €   |

| Compétence                 | Intercommunalité | Localisation                                                                          | N° opération | Libellé source                                                                                           | 2025           | 2026         | 2027      | 2028      |
|----------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|-----------|-----------|
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0207     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Robespierre                                                             | 994 290,99 €   | 59 909,01 €  |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0210     | ARNOUVILLE - Rue Léon Blum suppression regards                                                           | 432 €          | 800 000 €    |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0216     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue du Cottage                                                              |                |              | 15 000 €  | 300 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0223     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Pierre Brossolette                                                      | 31 949,66 €    | 503 912 €    |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0227     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Saint Just                                                              |                | 15 000 €     | 200 000 € |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0280     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU avenue henri Barbusse (entre Robespierre et rue Jean Jaurès)                |                |              |           | 20 000 €  |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0288     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue de la Bassée à la ferme des Condos                                      |                |              | 25 000 €  | 500 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0311     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Robert Gourier                                                          |                | 15 000 €     | 200 000 € |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Arnouville                                                                            | CARN0312     | ARNOUVILLE - Réhab réseau EU avenue Daubigny                                                             |                | 10 000 €     | 150 000 € |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Bonneuil-en-France                                                                    | CBONN203     | BONNEUIL EN FR - Réhabilitation réseau EU rue Pont Yblon et Jean moulin                                  | 87 246,12 €    |              |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Bouqueval                                                                             | CBOUQ186     | BOUQUEVAL - Réhab réseau EU rue Orgueilleuse                                                             |                | 3 225 €      |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Ecouen- Suppression Du Poste Et Réhabilitation Du Réseau D'Eaux Usées Ruelle À Boudet | CECOU251     | ECOUEEN- Suppression du poste et réhabilitation du réseau d'eaux usées ruelle à Boudet                   |                |              |           | 150 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Fontenay-en-Parisis                                                                   | CFONT219     | FONTENAY EN PARISIS - Déconexion EU dans EP rue de Sévy                                                  | 28 850,72 €    | 600 429,65 € |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG120     | GARGES LES G - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier                         |                |              |           | 900 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG121     | GARGES LES G - Réhab. du réseau EU avenue de Stalingrad                                                  | 2 711 195,51 € | 275 731,69 € |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG126     | GARGES LES G -Dévoiement des réseaux EU quartier de la Muette                                            |                | 30 000 €     | 500 000 € |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG168     | GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées ILOT 10                                           |                | 103 147,26 € |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG172     | GARGES LES G - Réhabilitation du réseau EU rue Daniel Panquin                                            |                | 971,98 €     |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG177     | GARGES LES G - Réhabilitation réseaux EU Rue Danielle Casanova                                           |                | 405 €        |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG197     | GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de la Division Leclerc angle AV Stalingrad |                |              | 300 000 € |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG198     | GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Colonel Fabien                             | 383 353,70 €   | 7 857 €      |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Garges-lès-Gonesse                                                                    | CGARG212     | GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jean Moulin                                   | 575 581,11 €   |              |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse                                                                               | CGONE188     | GONESSE - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart                                                  | 0 €            | 816,95 €     |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse                                                                               | CGONE189     | GONESSE - Réhabilitation des réseaux EU avenue des Bleuets                                               | 598 851,78 €   |              |           |           |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse                                                                               | CGONE193     | GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Saint Nicolas                                        | 9 120,72 €     |              |           |           |

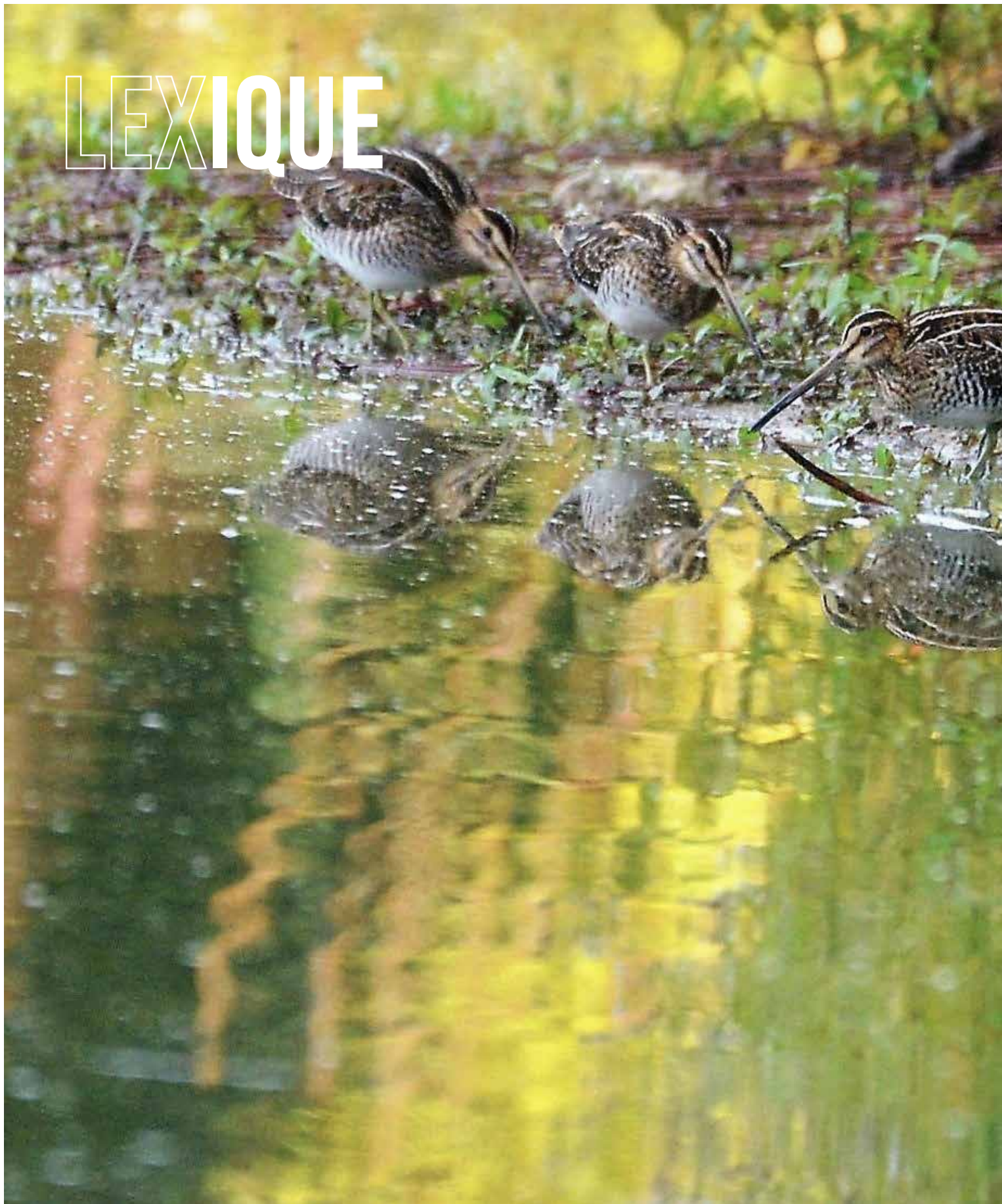
| Compétence                 | Intercommunalité | Localisation                                                                                                | N° opération | Libellé source                                                                                              | 2025         | 2026           | 2027      | 2028        |
|----------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|-----------|-------------|
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse                                                                                                     | CGONE200     | GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Gay Lussac                                              | 256 505,54 € | 16 655,79 €    |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse                                                                                                     | CGONE201     | GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Orgemont                                              | 4 540,74 €   | 300 000 €      |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse                                                                                                     | CGONE213     | GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Cressonnières                                       | 9 070,94 €   |                |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse- Extension Du Réseau D'Eaux Usées Avenue Cuirassiers (Tdg)                                          | CGONE222     | GONESSE- Extension du réseau d'eaux usées avenue Cuirassiers (TDG)                                          |              | 10 000 €       | 800 000 € |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse- Réhabilitation Réseaux Eu Rue De La Ferme Saint Simon                                              | CGONE294     | GONESSE- Réhabilitation réseaux EU rue de la Ferme Saint Simon                                              |              |                |           | 20 000 €    |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse- Réhabilitation Réseaux Eu Rue Des Sources, Vignois Et Prairie                                      | CGONE82      | GONESSE- Réhabilitation réseaux EU rue des Sources, Vignois et Prairie                                      |              | 20 000 €       | 900 000 € | 1 500 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse- Suppression Du Trop Plein Eu Rue Jj Rousseaux                                                      | CGONE255     | GONESSE- Suppression du trop plein EU rue JJ Rousseaux                                                      |              |                | 10 000 €  | 250 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Gonesse- Suppression Du Trop Plein Eu Rue Victor Hugo                                                       | CGONE319     | GONESSE- Suppression du trop plein EU rue Victor Hugo                                                       |              | 10 000 €       | 250 000 € |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Goussainville                                                                                               | CGOUS138     | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro                              |              | 15 000 €       | 500 000 € |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Goussainville                                                                                               | CGOUS208     | GOUSSAINVILLE - Déconnexion EU dans EP rue de la gare                                                       | 110 648,88 € |                |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Goussainville                                                                                               | CGOUS214     | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Robert Moinon                                   | 4 154,87 €   | 207 428 €      |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Goussainville- Extension Du Réseau D'Eaux Usées De La Rue De La Gare Jusqu'au Rond Point François Mitterand | CGOUS217     | GOUSSAINVILLE- Extension du réseau d'eaux usées de la rue de la Gare jusqu'au rond point François Mitterand | 920,57 €     | 649 079,43 €   | 100 000 € |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Goussainville- Extension Du Réseau D'Eaux Usées Pole Gare                                                   | CGOUS224     | GOUSSAINVILLE- Extension du réseau d'eaux usées Pole Gare                                                   |              | 220 000 €      | 100 000 € |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Goussainville- Réhabilitation Du Réseau D'Eaux Usées Rue Clément Et Lucien Matheron                         | CGOUS226     | GOUSSAINVILLE- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Clément et Lucien Matheron                         |              |                |           | 400 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Le Mesnil-Aubry                                                                                             | CMESN192     | LE MESNIL AUBRY - Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes     | 14 278,63 €  |                |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Le Thillay                                                                                                  | CLETH101C    | LE THILLAY - Réhabilitation réseaux EU - rue Charmilles                                                     | 944 791,53 € | 255 749,56 €   |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Le Thillay                                                                                                  | CLETH169     | LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue des Soeurs Colombes                                | 10 211,92 €  |                |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Le Thillay                                                                                                  | CLETH195     | LE THILLAY - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Roses                                         | 24 194,88 €  | 402 016 €      |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Louvres                                                                                                     | CLOUV105A    | LOUVRES - quartier le bouteillers (av du Roussillon)                                                        | 2 569,50 €   | 513 €          |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Louvres                                                                                                     | CLOUV105B    | LOUVRES - réseaux EU Quartier le Bouteillers (Provence)                                                     | 2 860,21 €   |                |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Louvres                                                                                                     | CLOUV145     | LOUVRES - Dévoisement et redimensionnement du réseau EU rue de Paris                                        | 486 592,83 € |                |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Puiseux-en-France                                                                                           | CPUIS108     | PUISEUX EN FR - Réhabilitation du réseau EU rue du Gnl Leclerc                                              | 19 559,30 €  | 1 201 092,08 € |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Puiseux-en-France                                                                                           | CPUIS206     | PUISEUX EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Fauvettes                                     | 223 899,82 € |                |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Saint-Witz                                                                                                  | CSTWI179     | SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EU secteur Montmélian                                               | 417 701,72 € | 382 844,79 €   |           |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Saint-Witz                                                                                                  | CSTWI181     | SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Paris                                           | 3 360 €      |                |           |             |

| Compétence                 | Intercommunalité | Localisation    | N° opération | Libellé source                                                                                                              | 2025         | 2026         | 2027        | 2028        |
|----------------------------|------------------|-----------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC118     | SARCELLES - rés comm EU rue de Miraville                                                                                    | 755,16 €     |              |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC148     | SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent                                                      | 5 925,90 €   |              |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC149     | SARCELLES - rés comm EU rue Montfleury                                                                                      | 430 314,52 € | 172 079,13 € |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC150     | SARCELLES - Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette | 46 477,76 €  | 1 502 004 €  |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC152     | SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Bauves                                                            |              |              |             | 500 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC153     | SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la paix                                                            |              |              | 400 000 €   |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC194     | SARCELLES - Dévoisement EP EU CC My place                                                                                   | 18 197,30 €  | 238 971,03 € |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC202     | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri                                                        | 401 064,85 € | 46 430,78 €  |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC202A    | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri 2ème tranche                                           | 63 741,41 €  | 1 200 000 €  |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC215     | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Carnot et rue du docteur Galvani                                    |              | 15 000 €     | 1 500 000 € |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC245     | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Bois                                                             |              | 10 000 €     | 300 000 €   |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Sarcelles       | CSARC318     | SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de la Division Leclerc                                           |              | 10 000 €     | 600 000 €   |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB129     | VILLIERS LE BEL - rue du Gournod                                                                                            |              | 286 392,88 € |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB131     | VILLIERS LE BEL - Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière |              | 50 000 €     | 1 000 000 € | 1 000 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB133     | VILLIERS LE BEL - ruelles de la Ceinture et des Oulches                                                                     |              | 186 678,60 € |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB134     | VILLIERS LE BEL - Rés comm EU quartier des Gélinières                                                                       |              | 18 908,04 €  |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB166     | VILLIERS LE BEL - Quartier Clair de Lune                                                                                    |              | 7 975 €      |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB184     | VILLIERS LE BEL - NPNRU Village                                                                                             | 9 848,42 €   |              | 200 000 €   | 200 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB187     | VILLIERS LE BEL - rue nouvelle et avenue de choiseul                                                                        |              | 1 869 €      |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB199     | VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier des Charmettes                                           |              |              | 600 000 €   | 700 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB204     | VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jules Ferry                                                   |              | 942,33 €     |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB218     | VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Chemin du val Roger et Chemin des Postes                          |              |              | 15 000 €    | 400 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB220     | VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Arthur Rimbaud et avenue de la Concorde                       | 16 414,72 €  | 16 272,36 €  | 300 000 €   |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE | CARPF            | Villiers-le-Bel | CVILB221     | VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées secteur hôpital Adelaide Hautval                                  |              | 300 000 €    |             |             |

| Compétence                  | Intercommunalité | Localisation                                                                  | N° opération | Libellé source                                                                                             | 2025           | 2026           | 2027        | 2028        |
|-----------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|-------------|
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE  | CARPF            | Villiers-le-Bel                                                               | CVILB230     | VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Poste                                  | 15 471,11 €    | 300 000 €      |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE  | CCPF             | Baillet-en-France                                                             | CBAIL111     | BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier                                       | 40 377,82 €    |                |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE  | CCPF             | Baillet-en-France                                                             | CBAIL290     | BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées allée des Tilleuls                                   |                |                |             | 150 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE  | CCPF             | Belloy En Fr- Réhabilitation Du Réseau D'Eaux Usées                           | CBELL225     | BELLOY EN FR- Réhabilitation du réseau d'eaux usées                                                        |                | 720 000 €      |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE  | CCPF             | Montsoult                                                                     | CMONST196    | MONTSOULT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Versailles                                        | 257 365,48 €   | 360 069,34 €   |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE  | CCPF             | Villaines-sous-Bois                                                           | CVISB321     | VILLAINES-SOUS-BOIS- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Attainville                               |                |                | 200 000 €   |             |
| ASSAINISSEMENT EU COLLECTE  | SIAH             | Territoire SIAH                                                               | CSIAH        | Travaux divers sur compétence Collecte                                                                     | 1 195 659,25 € | 1 432 499,96 € | 1 400 000 € | 3 100 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CAPV             | Bouffemont                                                                    | TBOUF482F    | BOUFFEMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Rue ferry rue des 40 sous                           | 1 506,97 €     |                |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CAPV             | Domont                                                                        | TDOM522      | DOMONT - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Rouzée                                                      |                | 20 000 €       | 600 000 €   |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CAPV             | Domont                                                                        | TDOM534      | DOMONT - Réhab réseaux EU secteur rue Pierre Emmanuel                                                      | 1 459,68 €     | 298 540,32 €   |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CAPV             | Ezanville                                                                     | TEZAN520     | EZANVILLE - Réhab rue de la gare                                                                           |                | 7 723,42 €     |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CAPV             | Saint-Brice-sous-Forêt                                                        | TSBSF530     | SAINT-BRICE-SOUS-FORET- Réhabilitation du réseau interco entre Chemin de Luzarches et rue de la Planchette | 29 677,55 €    | 872 389,01 €   |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Arnouville                                                                    | TARN0525     | ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT                            | 101 766,42 €   | 2 452,45 €     |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Bonneuil                                                                      | TBONN485     | BONNEUIL - ARNOUVILLE Réhab EU secteur NEF                                                                 | 900 367,53 €   | 1 697,21 €     |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Ecouen- Réhabilitation Réseaux Interco Eu Secteur Ecouen                      | TECOU521B    | ECOUEN- Réhabilitation réseaux interco EU secteur Ecouen                                                   |                |                |             | 20 000 €    |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Garges-Les-Gonesse- Arnouville- Réhabilitation Des Collecteurs Intercommunaux | TGARG508     | GARGES-LES-GONESSE- ARNOUVILLE- Réhabilitation des collecteurs intercommunaux                              |                |                | 50 000 €    | 50 000 €    |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Garges-Les-Gonesse- Réhabilitation Du T150                                    | TGARG502B    | GARGES-LES-GONESSE- Réhabilitation du T150                                                                 |                | 30 000 €       | 1 500 000 € |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Gonesse                                                                       | TGONE482M    | GONESSE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf                           |                | 1 680 €        |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Gonesse -Réhabilitation Collecteur Interco Eu Rue Pierre V Collin             | TGONE523     | GONESSE -Réhabilitation collecteur interco EU rue Pierre V Collin                                          | 5 237,76 €     |                |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Gonesse -Réhabilitation Collecteur Interco Rue Raymond Rambert                | TGONE535     | GONESSE -Réhabilitation collecteur interco rue Raymond Rambert                                             |                |                | 30 000 €    | 600 000 €   |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Goussainville                                                                 | TGOUS429Q3   | GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EU sous voie SNCF Fond de Brison                                                | 2 668,46 €     | 16 102,80 €    |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Goussainville                                                                 | TGOUS507     | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays                                       | 734,40 €       | 1 306 224,40 € |             |             |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Goussainville                                                                 | TGOUS536A    | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées secteur Pré de la Motte                          |                |                | 50 000 €    | 1 500 000 € |
| ASSAINISSEMENT EU TRANSPORT | CARPF            | Goussainville                                                                 | TGOUS537A    | GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées secteur Trou du Diable                           |                |                |             | 50 000 €    |

| Compétence                      | Intercommunalité | Localisation                                                                   | N° opération | Libellé source                                                                                                          | 2025                   | 2026                   | 2027                | 2028                |
|---------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Le Thillay                                                                     | TLETH482IB   | LE THILLAY - Réhabilitation réseaux interco Le Lac                                                                      | 245 765,07 €           | 305 056,27 €           |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Louvres- Réhabilitation<br>Du Collecteur Interco Eu<br>Secteur Ferme Secrétain | TLOUV526     | LOUVRES- Réhabilitation du collecteur interco<br>EU secteur Ferme secrétain                                             |                        |                        | 50 000 €            | 1 500 000 €         |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Sarcelles                                                                      | TSARC429G    | SARCELLES - Redimensionnement et<br>réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la<br>rue Flora et promenade du lac   |                        | 50 000 €               | 1 800 000 €         | 1 800 000 €         |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Sarcelles                                                                      | TSARC429X    | SARCELLES - Redimensionnement et<br>réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la<br>place du marché et la rue Flora |                        |                        |                     | 50 000 €            |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Sarcelles                                                                      | TSARC504A    | SARCELLES - Aval Vallée de Gif                                                                                          |                        | 2 770 000 €            |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Sarcelles                                                                      | TSARC515B    | SARCELLES - réhab collecteur interco<br>Parc des Cèdres Bleus                                                           | 896 849,66 €           | 66 067,24 €            |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Sarcelles- Réhab<br>Collecteur Interco Place<br>Miraville                      | TSARC532     | SARCELLES- Réhab collecteur interco place<br>Miraville                                                                  | 25 827,02 €            | 378 657,85 €           |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Villiers-le-Bel                                                                | TVILB429V1   | VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat.<br>Champ Bacon                                                            | 372 756,53 €           | 6 960 €                |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Villiers-le-Bel                                                                | TVILB429V2   | VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat.<br>Champ Bacon                                                            | 1 686,92 €             | 202 921,99 €           |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Villiers-le-Bel                                                                | TVILB531     | VILLIERS LE BEL - Dévoiement du réseau<br>intercommnal d'eaux usées boulevard Allende                                   | 12 966,49 €            | 351 621,99 €           |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | CARPF            | Villiers-le-Bel                                                                | TVILB533     | VILLIERS LE BEL - Déconnexion EU dans EP<br>rue Arthur Rimbaud et avenue de la Concorde                                 |                        |                        | 600 000 €           |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRANSPORT  | SIAH             | Territoire SIAH                                                                | TSIAH        | Travaux divers sur compétence Transport                                                                                 | 98 996,68 €            | 297 700,97 €           | 250 000 €           | 250 000 €           |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRAITEMENT | SIAH             | Bonneuil-en-France                                                             | TCANT500A    | SIAH - Canalisat. de transfert                                                                                          | 6 507,60 €             | 15 333,29 €            |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRAITEMENT | SIAH             | Bonneuil-en-France                                                             | TEXTSTEP     | SIAH - Extension de la STEP                                                                                             | 1 754 152,19 €         | 1 246 664,16 €         |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRAITEMENT | SIAH             | Bonneuil-en-France                                                             | TSIAH500C    | SIAH - Installation de production solaire<br>photovoltaïque.                                                            | 1 001 843,56 €         | 873 424,10 €           |                     |                     |
| ASSAINISSEMENT<br>EU TRAITEMENT | SIAH             | Bonneuil-en-France                                                             | TSIAHBORNE   | SIAH - Installation de bornes électriques                                                                               | 114 061,20 €           | 2 280 €                |                     |                     |
| <b>TOTAL</b>                    |                  |                                                                                |              |                                                                                                                         | <b>22 033 425,63 €</b> | <b>42 746 487,64 €</b> | <b>34 655 000 €</b> | <b>30 470 000 €</b> |

# LEXIQUE





1

2

3

4

5

6

7

8

**BASSIN BIOLOGIQUE** : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

**BASSIN DE RETENUE** : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières) ne sont pas capables d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

**BASSIN VERSANT** : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

**BOUES** : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

**CHAMBRE A SABLE** : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

**COLLECTEUR** : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

**CURAGE** : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

**DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)** : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

**DIGESTEUR** : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

**DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE** : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

**DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS** : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

**DEGRILLEUR** : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

**EAU BRUTE** : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.

**EAU METEORIQUE** : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

**EAUX PARASITES** : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

**EAUX PLUVIALES** : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

**EAUX USEES** : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

**MES - MATIERE EN SUSPENSION** : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

**NGL** : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

**PERMIS DE CONSTRUIRE** : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

**PERMIS DE LOTIR** : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité

quant à l'évolution de l'agglomération.

**Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

**Pt** : Phosphore total présents dans les eaux usées.

**REHABILITATION** : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)** : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)** : Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

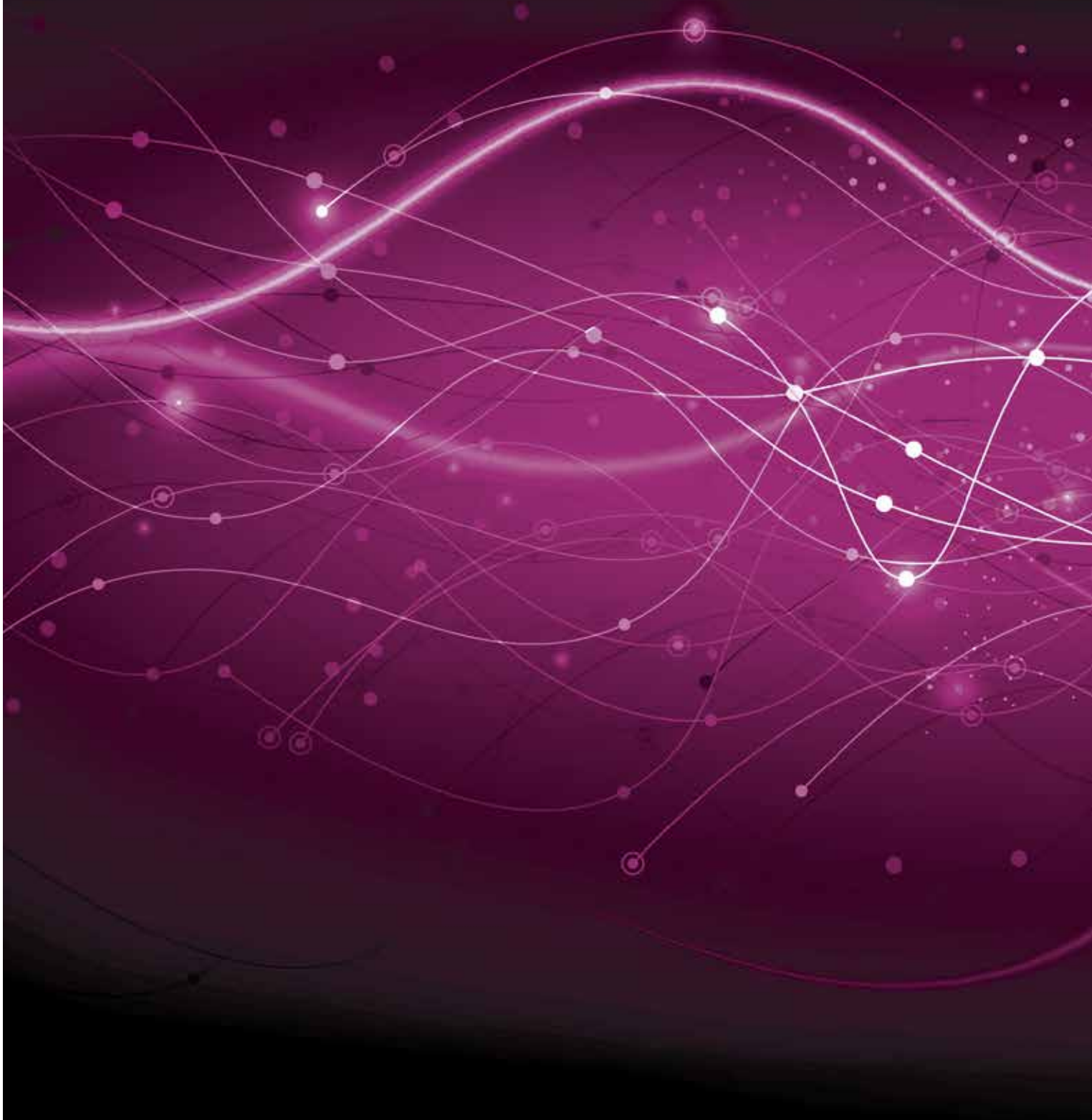
**Schéma Directeur de la Région Ile-de-France** : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

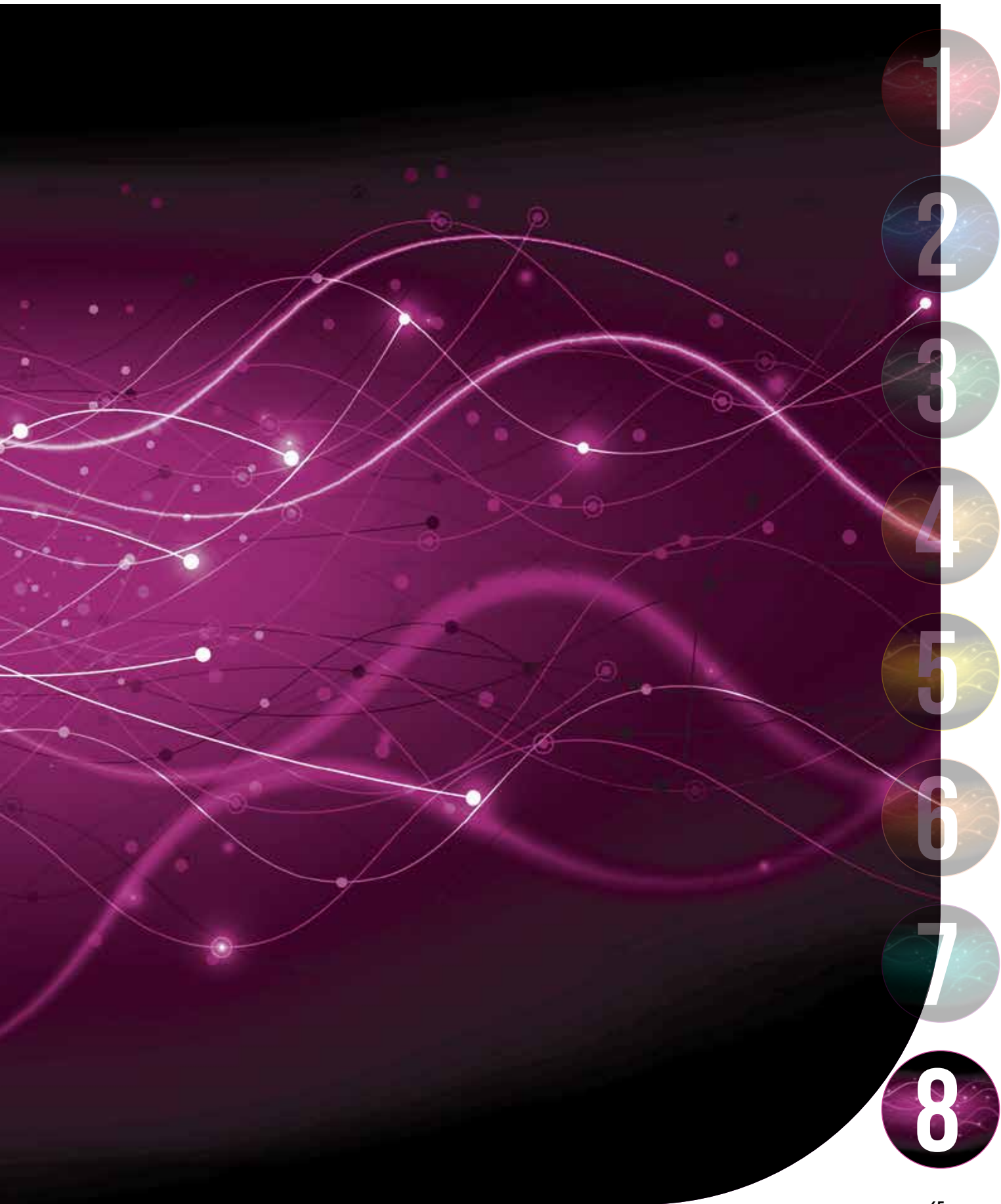
**Schéma de Cohérence Territoriale** : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

**SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau** : est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

**SICCITE** : Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.

# ANNEXES





- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

# MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

(au 31 décembre 2025)

Benoît JIMENEZ  
Président

|                               |                                                                                        |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Christiane Aknouche</b>    | Vice-Présidente chargée de l'hygiène et de la sécurité                                 |
| <b>Nicole Bergerat</b>        | Vice-Présidente chargée du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Croult      |
| <b>Jean-Charles Bocquet</b>   | Vice-Président chargé de l'agriculture et de la compétence eaux pluviales non urbaines |
| <b>Marie-Claude Calas</b>     | Vice-Présidente chargée de la communication                                            |
| <b>Cathy Cauchie</b>          | Vice-Présidente chargée des affaires juridiques et foncières                           |
| <b>Tony Fidan</b>             | Vice-Président chargé du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Petit Rosne   |
| <b>Didier Guével</b>          | Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Petit Rosne         |
| <b>Jean-Pierre Lechaptois</b> | Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Croult                     |
| <b>Maurice Maquin</b>         | Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Petit Rosne                |
| <b>Jean-Robert Pollet</b>     | Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Croult              |
| <b>Roland Py</b>              | Vice-Président chargé de la station de dépollution des eaux usées                      |
| <b>Claude Tibi</b>            | Vice-Président chargé des finances                                                     |

## Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

### ANDILLY (CAPV)

**M. Philippe FEUGERE**  
**Mme Virginie HENNEUSE**  
Mme Béatrice LAFLEUR  
M. Mickael MARTINS

### ARNOUVILLE (CARPF)

**M. Tony FIDAN**  
**M. Joël DELCAMBRE**  
M. Mathieu DOMAN  
M. Adrien DA COSTA

### ATTAINVILLE (CAPV)

**M. Valério MACCAGNAN**  
**M. Stéphane DOUBLEMART**  
Mme Sophie JENEVEIN  
Mme Carole JARRIGE

### BAILLET-EN-France (C3PF)

**Mme Christiane AKNOUCHE**  
**M. Jean Claude LAINÉ**  
M. Jérôme RUGET  
M. Richard GRIGNASCHI  
M. Jean-Claude DEBUYSSCHER

### BONNEUIL-EN-FRANCE (CARPF)

**M. Abdellah BENOURET**  
**M. Claude BONNET**  
M. Bernard BREGEAT  
M. Dominique LOUREIRO

### BOUFFÉMONT (CAPV)

**Mme Joëlle POTIER**  
**M. Pascal TESSE**  
Mme Johanne POL  
M. Alain KOURDIAN

### BOUQUEVAL (CARPF)

**M. Francis MALLARD**  
**Mme Marie-Claude CALAS**  
Mme Magalie FIAES  
M. Noël HEDIN

### CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES (CARPF)

**Mme Delphine DELMOTTE**  
**Mme Marie EVRARD**  
Mme Martine BAYON  
M. Maurice DOBBELS

### DOMONT (CAPV)

**M. Charles ABEHASSERA**  
**Mme Michèle HINGANT**  
M. Eric PERRE  
Mme Marie-France MOSOLO

### ECOUEN (CARPF)

**Mme Catherine DELPRAT**  
**M. Jean-René FAIVRE**  
M. Éric MALLÉ  
Mme Brigitte DE MIL

### EPIAIS-LÈS-LOUVRES (CARPF)

**Mme Ingrid DE WAZIERES**  
**M. Mouhammad ABDOL**  
Mme Adélia GASPARD  
M. Daniel DOUY

### EZANVILLE (CAPV)

**M. Éric BATTAGLIA**  
**M. Jean-Robert POLLET**  
M. Louis LE PIERRE  
M. Guy BARRIERE

#### FONTENAY-EN-PARISIS (CARPF)

**M. Roland PY**

**M. Patrice SAUBATTE**

Mme Sylvie BATICLE

M. Jean-Michel BARONI

#### GARGES-LÈS-GONESSE (CARPF)

**M. Benoît JIMENEZ**

**M. Ramzi ZINAoui**

M. Daniel LOTAUT

M. Alexandre KARACADAG

#### GONESSE (CARPF)

**M. Jean-Michel DUBOIS**

**M. Claude TIBI**

M. Christian CAURO

M. Sympson NDALA

#### GOUSSAINVILLE (CARPF)

**M. Abdelaziz HAMIDA**

**M. Marwan CHAMAKHI**

Mme Sonia YEMBOU

M. Abdelwahab ZIGHA

#### LE MESNIL-AUBRY (CARPF)

**Mme Martine BIDEL**

**Mme Patricia AUDOUARD**

M. Hervé DEZOBRY

M. Daniel CHAUVOT

#### LE PLESSIS-GASSOT (CARPF)

**M. Didier GUÉVEL**

**M. Marcel HINIEU**

Mme Renée GUEVEL

Mme Anne-Lise PRUVOT

#### LE THILLAY (CARPF)

**M. Christian CHOCHOIS**

**M. Bertrand KOVAC**

M. Patrice PAGNOU

M. Daniel CHARPENTIER

#### LOUVRES (CARPF)

**M. Eddy THOREAU**

**M. Pedro TRAVISCO**

M. Nordine HABIBECHÉ

M. Frédéric NAVAS

#### MAREIL-EN-FRANCE (C3PF)

**M. Jean-Claude BARRUET**

**M. Lionel LEGRAND**

M. Jean-Marc CAMPIN

M. Florent SCHMITT

M. Stéphane BECQUET

M. Cédric MORVAN

M. Baradi SAMINADA

M. José MIRANDA

#### MOISSELLES (CAPV)

**M. Jean-Pierre LECHAPTOIS**

**M. Sylvain MAURAY**

M. Victor CARDOSO

Mme Isabelle MATHIEUX

#### MONTMORENCY (CAPV)

**M. Maxime THORY**

**M. Jean-Pierre DAUX**

Mme Caroline SOUMAT

M. Pierre GUIRAUDET

#### MONTSOULT (C3PF)

**Mme Laurence**

**CARTIER-BOISTARD**

**M. Gilles WECKMANN**

Mme Olympe OGER

Mme Josette FRAMERY

M. Jean-Paul ARNAU

M. Pascal BOSRET

#### PISCOP (CAPV)

**M. Blandine WALSH DE SERRANT**

**M. Zoheir AICHOUCHE**

M. Bernard DE WAELE

M. Dominique TINTILLIER

#### PUISEUX-EN-FRANCE (CARPF)

**Mme Nicole BERGERAT**

**M. Jean-Jacques PERCHAT**

Mme Christine MAHE

M. Yves MURRU

#### ROISSY-EN-FRANCE (CARPF)

**M. François CARRETTE**

**M. Pierre COTTIN**

M. Bernard VERMEULEN

M. Cédric TEULIERE

#### SAINT-BRICE-SOUS-FORET (CAPV)

**M. Thierry FELLOUS**

**Mme Céline DUBOIS**

Mme Norah TORDJMAN

Mme Virginie PREHOUBERT

#### SARCELLES (CARPF)

**M. Sylvain LASSONDE**

**M. Navaz MOUHAMDALY**

Mme Laura MENACEUR

Mme Isabelle PLO

#### SAINT-WITZ (CARPF)

**M. Jean-Charles BOCQUET**

**M. Gérard DREVILLE**

M. Frédéric MOIZARD

M. Jean-Michel DEBCZAK

#### VAUD'HERLAND (CARPF)

**M. Bruno REGAERT**

**M. Pascal BACHELET**

M. Stéphane COSSARD

Mme Corinne BOULANGER

#### VEMARS (CARPF)

**M. Frédéric DIDIER**

**M. Alain GOLETO**

M. Lionel LECUYER

Mme Adeline COURTOIS

#### VILLAINES-SOUS-BOIS (C3PF)

**M. Emmanuel FREIXO**

**Mme Pascale BARBÉ**

M. Michel DUMORTIER

M. Charles MONTFORT

M. Charles MONTFORT

M. Philippe DUPÉ

M. Jacques CAMPIN

Mme Jeanne BOURDON

#### VILLERON (CARPF)

**Mme Cathy CAUCHIE**

**M. Dominique KUDLA**

M. Lionel PLASMANS

M. Benoît BAZIER

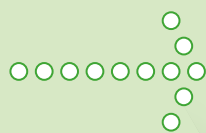
#### VILLIERS-LE-BEL (CARPF)

**M. Maurice MAQUIN**

**M. Léon EDART**

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

M. Maurice BONNARD



# Nos engagements environnementaux

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le SIAH se voue au quotidien sur l'ensemble de son territoire à :

## Restaurer durablement la qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés.

Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.



Cet impact majeur de l'assainissement sur la qualité des rivières explique l'investissement profond du SIAH en matière de gestion des eaux usées, au travers de l'exploitation performante de sa station de dépollution des eaux usées et des nombreuses actions engagées sur les réseaux (conformité des branchements d'assainissement aux réseaux publics, étanchéité des canalisations,...).

## Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique forte de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des cours d'eau après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

Cette volonté se traduit concrètement par l'arrêt, depuis 10 ans, de l'usage des pesticides sur l'ensemble des sites gérés par le SIAH et par une gestion basée sur la fauche sélective, par la renaturation des cours d'eau, par la conception de bassins de retenue écologiques vus, au-delà de leur fonction hydraulique, comme des réserves de biodiversité.

## Limitier les risques d'inondation

Le rôle hydraulique des bassins de retenue reste, au sein de la politique écologique du SIAH, un volet majeur de son objectif de réduction du risque inondation, rôle historique qui a conduit à la création du SIAH en 1945.

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de plus de trente bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle idoine inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.

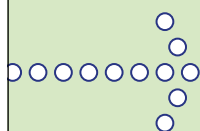


Réouverture du Petit Rosne en 2014 : cette rivière qui a longtemps été canalisée, a retrouvé, grâce aux techniques de l'ingénierie écologique, son lit d'antan, ainsi qu'une nouvelle liberté bien méritée.



Exemple de fauche tardive réalisée dans un bassin de rétention. Ces zones humides jouent pour le SIAH un rôle de réserves écologiques sur un territoire qui a beaucoup souffert d'une urbanisation intense.

Un bassin de rétention ayant joué son rôle lors d'un fort épisode pluvieux. Ces espaces végétalisés sont un outil capital pour la protection des personnes et des biens face aux risques.



## Une culture d'amélioration continue et des valeurs historiques **POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PERFORMANT**

**M** Maintenir un niveau de service performant et constamment adapté aux évolutions technologiques et réglementaires, passe par une gestion de l'Humain tant sur le plan des compétences que des conditions de travail. Cette amélioration continue de notre performance environnementale, recherchée pour une qualité optimale du service rendu aux usagers, repose sur une culture très ancrée de l'évaluation critique des politiques publiques initiées et mises en œuvre par le SIAH.

Elle induit également une réelle rigueur quant au respect de la réglementation et des engagements pris avec toutes les parties tierces avec lesquelles le SIAH est amené à collaborer, soit contractuellement, soit dans des démarches relationnelles moins formelles.

Elle s'appuie enfin sur un engagement quotidien des agents et des élus du SIAH. Plusieurs astreintes spécialisées sont ainsi disponibles 24h/24, 365j/365, afin de réagir dans les meilleurs délais aux situations les plus diverses (inondations, pollutions accidentelles aux rivières,...).

Ces valeurs, pour être pleinement reconnues, se doivent de reposer sur le respect strict des règles de sécurité dans l'exécution des métiers du SIAH, pré-requis applicable à la fois à nos équipes et aux personnels d'entreprises privées intervenant sur les ouvrages syndicaux dans le cadre des missions quotidiennes de gestion.

Ce souci constant et majeur de la sécurisation des personnes et des biens s'exprime particulièrement sur les chantiers du SIAH, qui sont par ailleurs, au travers de prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges et d'un contrôle permanent de terrain, un maillon important de la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement.

Ces valeurs et ces objectifs environnementaux, pour trouver une concrétisation efficiente et pérenne sur le terrain, nécessitent une communication permanente, qui auprès du grand public, qui en interne, pour rappeler non seulement les enjeux du SIAH, mais également les valeurs fondamentales qui animent ses agents depuis des décennies. C'est pourquoi un choix affirmé a été fait depuis longtemps, aujourd'hui appuyé par les nouveaux vecteurs d'information (réseaux sociaux notamment), de soutenir les actions du SIAH par des supports et des actions de communication ciblées sur les publics visés par les missions du syndicat.

Cet ancrage historique du SIAH dans le paysage environnemental de son territoire est renforcé par une parfaite cohérence de ses actions avec des politiques plus larges inscrites dans des documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Île-de-France ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration (SAGE Croult-Engnien-Vielle Mer) pour lequel le SIAH est la structure pilote.

Ce positionnement clé l'amène ainsi à être aujourd'hui en première ligne pour promouvoir la déclinaison locale des politiques environnementales nationale et régionale, telles que les Trames vertes et bleues, et fait ainsi du SIAH un acteur à part entière et indispensable de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

*À Bonneuil-en-France, le 11 mars 2021*

*Le Président du SIAH*

*Benoit Jimenez*



Nos engagements environnementaux ○○○○

